

Partie 1

Stratégie du programme : principaux défis et leurs réponses

La région Nouvelle-Aquitaine est née au 1^{er} janvier 2016 de la fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Région vaste, aux territoires variés, la Nouvelle-Aquitaine fait et fera face à de grands défis socio-économiques, environnementaux et climatiques d'ici le milieu du siècle à venir. **Ces défis sont bouleversés par l'impact de la COVID-19 dont les conséquences économiques, sociales et territoriales ne sont pas encore réellement mesurées.**

Plus grande région française de près de 84 000km², plus étendue que l'Autriche ou la Belgique et 7^{ième} région la plus grande d'Europe derrière l'Andalousie, elle compte près de 6 millions d'habitants soit 9% de la population nationale.

Avec un PIB de plus de 177 Mds€ en 2018, son économie se situe au 3^{ième} rang national et 14^{ième} au niveau européen ; mais, avec un PIB moyen par habitant égal à 88% de la moyenne européenne¹, et un taux de chômage de 7,5% fin 2019, 1 point supérieur à la moyenne européenne.

Entre sa longue façade atlantique, ses massifs montagneux, sa forêt, sa ressource en eau et ses territoires agricoles, la Nouvelle-Aquitaine bénéficie d'une diversité de paysages et de conditions naturelles remarquables. Particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique et à l'économie dépendante de la biodiversité comme l'illustrent deux rapports de collectifs de chercheurs « Acclimaterra » en 2018 et « Ecobiose », en 2020, les territoires qui la composent, urbains, ruraux, littoraux, montagneux, font face à des mutations socio-économiques et environnementales nécessitant d'être accompagnées.

Ce programme, construit à une échelle régionale nouvelle, en synergie avec des ambitions locales, s'appuie sur des stratégies régionales déjà déployées pour le développement économique et l'innovation (SRDEII², SRESRI³), pour un aménagement durable et équilibré du territoire (SRADDET⁴), et, pour l'accompagnement de la transition globale face au changement climatique (NEOTERRA). Sa construction partenariale contribue à la réalisation des objectifs fixés par l'Union européenne pour la période 2021-2027 et à ceux des objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

¹ <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/10474911/1-05032020-AP-FR.pdf/ab5ecfa7-6714-b74c-8583-1e54602d99c8>

² Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), dont la stratégie pour les 15 ans à venir repose sur la création d'écosystèmes dynamiques, l'innovation et la compétitivité, le développement solidaire des territoires et la complémentarité des efforts au service du développement économique

³ Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) à horizon de 10 ans et bâti autour de 2 piliers : la construction d'un espace régional de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'émergence et le développement de territoires d'innovation dans la dynamique régionale.

⁴ Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), fixant les objectifs d'aménagement du territoire dans toutes ses dimensions, et visant à réduire les déséquilibres entre territoires

Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré.

La France, dans les « recommandations Pays » 2019 et 2020, est reconnue comme un innovateur notable mais aux performances en matière d'innovation ou d'activité entrepreneuriale inférieures et inégales selon les territoires. Les potentiels régionaux doivent être pris en compte tout en recherchant à rapprocher les niveaux d'investissements de chacun.

L'effort de **R&D régional**, malgré une légère hausse constatée entre 2007 et 2015 (0,4 points), reste bien en-deçà de la moyenne nationale : 1,3% en 2016 contre 2,3%. La faiblesse du nombre de chercheurs, deux fois moindre que la moyenne nationale est une des explications. 48% des sociétés néo-aquitaines de plus de 10 salariés sont considérées innovantes en 2016 (51% en France). Malgré une hausse de 20,4% de la part des emplois de haute technologie entre 2008 et 2018, et, la création de près de 1 300 start-up, la Nouvelle-Aquitaine se place loin derrière les régions leaders européennes : 98^{ième} sur 238 dans le classement européen de l'**innovation**. La répartition des dépenses de **R&D des entreprises et du secteur public** sur les trois académies montre une forte disparité territoriale en volume (DIRDE 2017 Bordeaux : 1 138M€, Poitiers : 249M€, Limoges : 149M€ et DIRDA 2017 Bordeaux : 553M€, Poitiers : 196M€, Limoges : 172M€). A l'opposé, le ratio de la dépense de recherche du secteur public ramené à la population est de 10,25 à Limoges, 9,23 à Poitiers et 6,17 à Bordeaux en 2017.

Pour remédier à cette situation, la Nouvelle-Aquitaine poursuivra, avec le FEDER, l'amélioration de son potentiel de recherche publique, socle indispensable pour dynamiser l'innovation. Le développement des capacités scientifiques passe par la croissance des moyens alloués à la recherche. Comblers le retard repose également sur le confortement de tous les maillons qui concourent à l'innovation : valorisation des recherches, notamment par les collaborations entre acteurs publics et privés, par l'incubation académique, et par un soutien accru à la maturation des projets.

Les capacités scientifiques et la production de la Recherche sont également à mobiliser pour répondre aux défis à relever, rendus encore plus prégnants par la pandémie : comprendre et apporter des solutions sur les conséquences économiques, sociales et sociétales. Ceci conduit à reconsidérer l'ensemble des dimensions de l'innovation. Ainsi, au-delà des innovations technologiques conventionnelles, la dimension sociale de l'innovation doit être intégrée, à la fois comme facteur de développement de filières propres, telles que l'économie sociale et solidaire, ou le numérique éducatif, mais aussi en repensant l'approche classique des filières économiques traditionnelles en s'appuyant sur tous les acteurs du territoire qui participent au processus d'innovation. Pour de meilleures performances, il conviendra d'accompagner particulièrement les acteurs du transfert de compétences et du soutien à l'innovation dans leur structuration, pour une meilleure relation aux acteurs économiques (entreprises et associations). Il s'agira aussi d'accompagner le confortement des filières, en particulier celles fragilisées par la crise, et d'accompagner le développement de nouvelles filières répondant aux enjeux des transitions à accélérer, avec une approche régionale voire nationale ou internationale.

Dotée de 6 universités et de prestigieuses écoles supérieures, 6^{ième} région française en nombre d'étudiants, la Nouvelle-Aquitaine présente un profil atypique. Malgré un très bon taux de réussite au baccalauréat, seulement 74,2% de ses bacheliers poursuivent des études dans

l'enseignement supérieur contre 79,4% au niveau national. Les données par académie cachent de fortes disparités territoriales, avec une forte concentration des forces universitaires et scientifiques sur la métropole bordelaise avec près de 50 % des effectifs régionaux d'étudiants et aussi d'enseignants-chercheurs. La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur est également inférieure à la moyenne nationale : 26% contre 29%. Le déficit d'élèves ingénieurs est particulièrement prégnant : 4,3% contre 6,2% en moyenne nationale pour 2018-2019, alors que ces compétences sont recherchées dans l'industrie. 2ème rang des régions les plus dynamiques en termes de progression des effectifs d'élèves ingénieurs, ce mouvement devra être soutenu notamment en accompagnant le développement de projets sur l'ensemble du territoire régional, en cohérence avec les besoins identifiés.

Face à ces constats, l'accès à l'enseignement supérieur doit être amélioré. Cela passe notamment par la transformation numérique des établissements du supérieur, indispensable en contexte de crise sanitaire, en assurant la robustesse et l'articulation des systèmes (réseaux, Datacenter, calculateurs, etc.) et de l'infrastructure des établissements (câblage VDI, WIFI), mais aussi en tirant parti des atouts du numérique pour étendre les offres de formation sur les territoires dans une approche d'égalité d'accès et d'aménagement territorial.

Enfin, si la région se place au 6ième rang national pour la création d'entreprises, on note toutefois que seulement 1/3 des entreprises sont créées par des femmes d'une part, et que pour une portion significative les dirigeants sont âgés. La Nouvelle-Aquitaine visera donc à agir auprès des jeunes, et notamment auprès étudiants, pour développer l'envie d'entreprendre, mais aussi l'intérêt pour les filières d'études scientifiques.

De manière plus globale, il conviendra enfin d'accompagner la société dans son ensemble à mieux appréhender la science, ses applications et leurs impacts sur la société.

La crise de la Covid-19 a permis de mesurer l'importance pour la résilience d'un territoire d'avoir un **écosystème numérique** performant : filière dynamique par essence, infrastructures en fibre optique déployées, appropriation des usages numériques par les entreprises et les citoyens en cours, services publics numériques performants notamment dans les domaines de l'éducation ou de la santé à déployer; comme le soulignent les « recommandations » Pays 2020.

Cette filière est sous représentée en Nouvelle-Aquitaine alors que de fortes perspectives à 5 ans avec création d'emplois qualifiés est permise par un écosystème régional d'innovation dynamique. La maîtrise locale de certaines technologies futures sera donc importante. Par ailleurs, **la transformation numérique de l'ensemble des acteurs économiques** est à accélérer. Le besoin est fort pour toutes les entreprises quels que soient leur taille ou leur stade de développement. La France se situe en deçà de la moyenne européenne concernant la transformation numérique des entreprises.

Cette transformation numérique est accompagnée d'une hausse de la cyber-menace, touchant toutes les entreprises. Cet enjeu croissant de la cyber sécurité concerne aussi tous les acteurs publics ; certaines collectivités ont déjà été rançonnées.

La France occupait, en 2018, la 13^{ième} place du classement DESI concernant les **services publics numériques**. Malgré une dématérialisation en cours des démarches administratives, il est nécessaire d'améliorer la qualité des services publics numériques. L'usage du numérique est disparate selon la taille des collectivités.

La santé et l'éducation présentent des enjeux sociétaux en matière de transition numérique auxquels le programme apportera des réponses. Un meilleur usage des outils numériques est nécessaire dans ces domaines. La pandémie a modifié le comportement des français dans l'usage de la télémédecine, malgré tout la France reste en deçà de la moyenne européenne. « L'école à la maison » imposée a permis de mesurer le besoin d'outils numériques performants au sein des établissements scolaires et mis à disposition du corps enseignant, mais aussi, sa maîtrise, y compris par les familles.

L'enjeu est tel pour l'enseignement, la recherche et la santé, qui verront leurs usages numériques exploser à l'avenir, qu'une action publique régionale d'envergure, spécifique, visant la maîtrise de réseaux en fibre optique (existants) sur du long terme, dans une logique de Groupes Fermés d'Utilisateurs (GFU) grâce à l'achat d'IRU (droits irrévocables d'usages) est recherchée. Cette volonté stratégique de maîtrise des infrastructures télécoms pour les établissements scolaires, l'enseignement supérieur & la recherche et la santé permettra des usages performants sécurisés.

Le défi de l'inclusion numérique, encore plus prégnant avec la crise actuelle qui a notamment mis en évidence les opportunités du télétravail, de l'ensemble de la population doit être relevé, le réseau régional des tiers-lieux, le plus dense en France, peut notamment y contribuer.

Maîtrisé, le numérique permet notamment de reconquérir des logiques économiques de proximité, mettant en lien producteurs, commerçants locaux et consommateurs notamment.

Ces priorités sont parfaitement en phase avec les priorités présentées dans l'Agenda pour l'Europe.

En termes de compétitivité des PME, la Nouvelle-Aquitaine a un indice régional la situant dans une position médiane en Europe. Son économie est marquée par une part importante de l'économie présentielle (1,5M d'emplois en 2016) et par une industrie représentant plus de 280 000 emplois dont près de la moitié dans l'agroalimentaire, le bois-papier, la métallurgie et les matériels de transport. Des filières à fort potentiel de croissance sont présentes : matériaux avancés, chimie verte et éco-procédés, cuir-luxe-textile, métiers d'art, photonique, numérique, santé et bien-être, silver-économie. Enfin, le tourisme est une filière stratégique : 110 000 emplois (5% de l'emploi régional) répartis de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire régional. La région occupe, de plus, le 3^{ième} rang national en termes de fréquentation touristique.

Le **tissu entrepreneurial**, très dynamique avec un taux de création de 15.4% et un taux de survie à 3 ans de 75.9%, proche du niveau national, est composé essentiellement de PME. Les entreprises néo-aquitaines présentent des faiblesses à l'exportation et une forte concentration sectorielle : 4,5% d'entreprises exportatrices (6,6% France) en 2015 et 74% des exportations concentrées dans 6 secteurs d'activité (66% en France).

La crise sanitaire a entraîné un ralentissement de l'activité économique régionale, notamment un recul de la création d'entreprise (-10% en 1 an). Ses secteurs clefs : l'industrie, les services marchands notamment la filière tourisme ainsi que l'aéronautique et l'automobile, sont et seront les plus affectés.

Les « recommandations Pays » 2019 et 2020 incitent à soutenir les actions renforçant la recherche et l'innovation ainsi que celles améliorant l'environnement des entreprises pour

conforter leur compétitivité en France et à l'international. Pour les motifs exposés ci-dessus et en s'appuyant sur l'expérience de la période 2014-2020 (340 M€ de FEDER mobilisés), la Nouvelle-Aquitaine poursuivra ses efforts sur la période 2021-2027.

Dans ce contexte de crise, la **croissance et la compétitivité de ses TPE et PME** seront renforcées par l'innovation, leur transformation numérique, leur transition énergétique et environnementale, par l'internationalisation, et par un partenariat renforcé avec les grands groupes et les ETI, locomotives de leurs filières. Et cela dans un souci d'aménagement durable et équilibré du territoire régional. L'émergence et le développement des jeunes entreprises innovantes sera aussi favoriser en s'appuyant sur un écosystème dynamique et en attirera de nouvelles. Enfin, les entreprises vont devoir faire face aux enjeux de transition écologique mais aussi d'évolution des métiers et des compétences.

Le dynamisme du tissu économique doit être maintenu et cela passera par son renouvellement, par la création d'entreprises à potentiel, par la relocalisation ou l'implantation de nouvelles activités stratégiques pour nos filières d'excellence, notamment en structurant l'offre d'accueil, en soutenant les stratégies d'attractivité des territoires et en stimulant l'esprit d'entreprendre. En situation de crise, la cession-reprise des entreprises (TPE/PME) devra être d'autant plus accompagnée et sécurisée en améliorant et anticipant le processus de cession-transmission.

A l'échelle européenne, les PME représentent 99% des entreprises et 85% des nouveaux emplois créés depuis 5 ans. Le mandat de la nouvelle Commission européenne préconise de renforcer l'épine dorsale de l'économie européenne notamment en facilitant leur capacité d'innovation ; la Nouvelle-Aquitaine s'inscrit bien dans cet objectif.

Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique

Les « recommandations Pays » 2019 et 2020 mettent en avant la situation particulière de la France, l'un des dix États membres comptant à la fois le plus grand nombre d'espèces menacées et de régions biogéographiques. Elles soulignent le besoin de cibler prioritairement les actions facilitant la transition énergétique et climatique et la nécessité d'efforts accrus pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les émissions de GES en Nouvelle-Aquitaine représentent 10 % des émissions nationales soit 48,5 millions de tonnes équivalent CO₂/an en 2018. Elles ont crû fortement entre 1990-2015 (+11%) puis ont diminué entre 2015-2018 (-13,9%) (En corrélation avec la crise économique de l'époque). Les émissions régionales de GES sont essentiellement dues à la consommation d'énergies fossiles (57% en 2018).

Les secteurs des transports et du résidentiel représentent, à eux deux, près de deux tiers de la consommation régionale d'énergie finale (41% et 11%). Leur importance s'explique par le caractère très rural du territoire régional. Dans le cas du transport, il s'agit quasi exclusivement du mode routier, qui écrase tous les autres modes (Les moteurs diesel et essence représentent 98% du parc de véhicules). Le poids du secteur résidentiel se justifie par les caractéristiques du parc de logements, à savoir en majorité des maisons individuelles relativement anciennes. Sur 297 800 logements sociaux, 30% est en étiquette énergétique D, E, F ou G. Les consommations moyennes au m² sont plus élevées dans les territoires ruraux ou montagnards notamment à l'est de la région.

L'industrie représente 10% des émissions avec une baisse significative de 49% depuis 1990 liée essentiellement à la désindustrialisation de la France et se concentre sur 200 sites industriels représentant 80% de la consommation du secteur. Aussi la relocalisation d'une partie de l'industrie nécessitera une transformation des modes de production en éradiquant l'utilisation des énergies les plus émettrices de GES.

Concernant la **dépendance énergétique régionale**, 87 % de l'énergie primaire a été consommée en 2018. Avec 96% de consommation de CO₂, le transport est quasi-exclusivement dépendant des énergies fossiles avec un mode routier prépondérant tant pour les déplacements du quotidien que pour les marchandises (81,4% des actifs se rendent au travail en voiture). Les autres principaux secteurs sont le résidentiel avec 28% et l'industrie avec 20%. La consommation énergétique finale a évolué en « dents de scie » au cours des dernières années, avec une légère baisse depuis 2005. En 2017, elle est en diminution de 4,4% par rapport à 2010, à 172 244 GWh.

La **production régionale d'énergies renouvelables** est en progression depuis 10 ans (+71% entre 2005-2017), avec une part dans la consommation finale brute d'énergie de 24% (16.5% au niveau national). Elle est dominée par les productions d'origine thermique (71% de la production). La biomasse représente quant à elle la première énergie renouvelable soit 76% de la production d'énergie renouvelable avec un fort potentiel de production de gaz vert (biométhane, ...). Concernant l'électricité renouvelable, avec 2,5GW, la Nouvelle-Aquitaine est la 1^{ère} région française en production solaire photovoltaïque.

NEOTERRA ambitionne d'aller jusqu'à 45% d'énergie renouvelable d'ici 2030 et la sortie totale des énergies fossiles pour 2050. Ces objectifs s'inscrivent dans ceux de la France qui veut produire davantage d'énergie renouvelable et améliorer son efficacité énergétique, pour réduire de 40 % les émissions de GES par rapport aux niveaux de 1990, conformément aux objectifs européens en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030. Les investissements ainsi induits seront à promouvoir pour encourager la reprise économique et placeront la France sur une trajectoire de neutralité climatique à long terme tout en encourageant un leadership technologique, comme le préconise les « recommandations Pays » du 20 mai 2020.

Afin de devenir une région plus verte et à faibles émissions de carbone, la Nouvelle-Aquitaine fait face à 2 grands défis : l'évolution des usages et la décarbonation des technologies de production d'énergie. Ceux-ci sont cohérents avec les objectifs du Pacte Vert Européen pour devenir le 1^{er} continent neutre d'ici 2050.

Pour encourager une **transition énergétique propre et équitable**, avec le soutien du FEDER, la Nouvelle-Aquitaine visera donc :

- ❖ Une modification profonde des usages, afin de diminuer les besoins en énergie :
 - En favorisant la mobilité propre des marchandises et des voyageurs. Le recours aux modes collectifs, partagés et actifs pour la mobilité du quotidien sera privilégié.
 - En améliorant l'efficacité énergétique des parcs tertiaires (y compris les bâtiments publics) et résidentiels à la fois par un effet de massification dans leurs rénovations comme d'expérimentation de nouveaux systèmes de construction intégrant des éco-matériaux et matériaux bio-sourcés.
 - En soutenant la compétitivité énergétique des entreprises et développer parallèlement leur autosuffisance énergétique.

- ❖ Le développement massif de la production d'énergie renouvelable :
 - Permettre de réduire la part des énergies fossiles, notamment dans les transports, développer les énergies renouvelables et de récupération par la production de chaleur renouvelable et réseaux de chaleur et développer la production de gaz renouvelable,
 - Expérimenter la production d'électricité renouvelable en circuit court, favoriser la production et le stockage d'électricité à l'échelon local, promouvoir de nouveaux systèmes de gestion innovants (smart grid, nouvelles mobilités) et accompagner l'émergence de nouvelles technologies de motorisation.

La Nouvelle-Aquitaine est un espace particulièrement riche en espèces animales et végétales patrimoniales, emblématiques et même endémiques. Cette **biodiversité** est menacée par des pressions anthropiques : fragmentation et destruction des habitats (notamment zones humides) : 1ère région consommatrice d'espaces naturels, agricoles et forestiers (+ 12% de surfaces artificialisées entre 2006-2015), surexploitation des ressources naturelles, pollutions des milieux et dissémination d'espèces exotiques envahissantes.

Alors qu'elle est facteur de régulation du climat, la biodiversité est également menacée par le **changement climatique**. La Nouvelle-Aquitaine est en effet l'une des régions françaises les plus impactées par le changement climatique, avec des températures qui ont augmenté de 1,4°C au cours du XXe siècle, et des phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents (inondations, tempêtes, érosion, sécheresse).

Les liens de dépendance entre la biodiversité et les activités humaines ont été mesurés : les chercheurs concluent que la biodiversité joue un rôle économique majeur directement en augmentant, stabilisant la production de biomasse, et en développant sa résilience et indirectement en fournissant des services écosystémiques indispensables aux activités humaines.

En outre, la catastrophe sanitaire actuelle rappelle le lien de causalité entre des modes de consommation et de production qui génèrent une surexploitation des ressources (naturelles, énergétiques et minérales) dans des pays tiers propices au développement puis à la propagation rapide de zoonose. Pour la santé des néo-aquitains, des écosystèmes riches et en bonne santé limiteront l'apparition de maladies, en maintenant les barrières biologiques, ou leur propagation au niveau local (notamment quand le vecteur est animal ; par exemple le moustique pour le chikungunya...). Cela suppose de privilégier une adaptation au changement climatique, une reconquête de la biodiversité, ainsi qu'une sobriété et une durabilité des approvisionnements.

1^{ère} région boisée d'Europe, avec 2 massifs de montagne, la Nouvelle-Aquitaine se caractérise également par 973 km de linéaire côtier dont le changement climatique augmente l'aléa naturel en intensité et/ou fréquence, que ce soit en termes d'érosion côtière, de submersion marine ou encore d'inondation comme souligné dans le rapport « pays » France 2019. A cela s'ajoute une pollution des masses d'eau côtières liée notamment aux activités littorales : l'état écologique autour des grands estuaires (Gironde, Seudre, Charente...) s'est dégradé.

La **qualité des eaux et des milieux aquatiques** se détériore. L'insuffisance chronique de la ressource en eau, fragilisée par les effets du changement climatique va accroître, dans les prochaines années, le déficit des bilans hydriques et hydrologiques. Or le développement socio-économique régional est dépendant de la ressource en eau : les prélèvements sont importants, et, de nombreuses activités économiques (aquaculture, agriculture, industries agro-alimentaires,

tourisme...) sont dépendantes de la ressource en eau en qualité et en quantité. De plus, l'accroissement de population - actuel et à venir - que connaît la région accentuera les impacts sur la ressource.

La Nouvelle-Aquitaine est fortement **consommatrice de matières** (supérieur de 23% à la moyenne nationale). L'utilisation de matières et la consommation de biens engendrent des émissions vers la nature, qui s'élèvent à plus de 49 millions de tonnes en 2017. 675 kg de déchets ménagers et assimilés sont générés par les néo-aquitains en une année (contre 568kg au niveau national) et une bonne part d'entre eux n'est pas valorisée (55%). Alors que l'objectif de la loi, repris dans le Plan régional, est de diminuer de 10% en 2020 par rapport à 2010, la hausse observée entre 2010 et 2017 (+3%) s'accroît en 2018 (+2,5 % sur un an). Il en va de même pour le stockage des déchets en raison d'une augmentation des déchets des activités économiques. La marge de progression est donc importante. Le développement d'une économie plus sobre, plus circulaire est à la fois un levier de création d'emplois (42 000 à 56 000 emplois estimés dont 13 000 dans le secteur du recyclage et des déchets, et plus de 146 structures de l'ESS), d'indépendance du territoire en limitant les importations de matières premières de plus en plus rares et coûteuses pour les entreprises, et, de réduction des externalités négatives sur l'environnement tant local (pollution de l'eau, de l'air, des sols) que global (émission de GES, surexploitation de ressources dans des pays tiers).

Pour soutenir sa transition écologique, la Nouvelle-Aquitaine, avec le FEDER, recherchera à :

- protéger les populations des risques côtiers (érosion, submersion), d'inondation, de leurs augmentations, liées notamment au changement climatique, et des pollutions des eaux côtières (pollutions liées aux molécules émergentes), et anticiper ses conséquences et des polluants émergents sur les masses d'eaux côtières.
- préserver sa ressource en eau par l'amélioration de la connaissance et l'anticipation des conséquences du changement climatique, améliorer la résilience de l'économie face à la raréfaction de la ressource en eau, réduire les pollutions liées aux perturbateurs endocriniens et aux molécules émergentes, restaurer les continuités écologiques et la conservation des espèces migratrices en situation les plus critiques.
- arrêter l'érosion du vivant, préserver les espaces naturels et reconquérir la biodiversité sont essentiels (amélioration de la connaissance, notamment la biodiversité marine et les sols, recherche de modèles économiques adaptés à la raréfaction des ressources naturelles et à l'érosion de la biodiversité, intégration dans les trames vertes et bleues locales, conservation des espèces en situation les plus critiques, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, restauration des continuités écologiques et préservation des espaces naturels, reconquête de la biodiversité coordonnée dans le cadre de stratégies locales intégratrices).
- prévenir et réduire la production de déchets pour limiter la consommation de ressources et réduire les pollutions, notamment pour les déchets les plus produits (BTP) ou à fort impact environnemental (plastique, déchets électriques et électroniques et déchets dangereux) : amélioration de la connaissance des gisements, flux et pratiques, prévention, changement de comportements, et valorisation des déchets produits, développement d'une offre régionale compétitive, et l'amélioration de la résilience de l'économie à la raréfaction des ressources.
- favoriser l'appropriation par les citoyens des enjeux environnementaux et la concertation dans la définition des politiques publiques, pour améliorer l'anticipation

des changements, la prévention des risques, les changements de comportement et de pratiques en faveur de la transition écologique.

Les enjeux de cet axe sont également retranscrits dans les stratégies régionales qui fixent elles aussi des objectifs à 2030. Dans le SRADDET, consommer autrement, et, protéger l'environnement naturel et la santé sont deux orientations principales. Dans « NEOTERRA », plusieurs ambitions sont convergentes : accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises, développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques, construire un nouveau mix énergétique, avoir un territoire tendant vers le zéro déchet d'ici 2030, préserver nos ressources naturelles et la biodiversité, préserver et protéger la ressource en eau, et, préserver les terres agricoles, forestières et naturelles.

Une Nouvelle-Aquitaine qui poursuit la construction d'un réseau de mobilité propre

En Nouvelle-Aquitaine, **le transport de marchandises et de personnes est le 1^{er} secteur émetteur de GES** (41%), avec une augmentation de 13,8% depuis 1990, due à la reprise de l'augmentation du trafic poids lourds notamment à travers les Pyrénées (+ 30% en 5 ans) et à l'augmentation de la mobilité des particuliers.

En outre, l'axe Nord Sud est surchargé (12 000 poids lourds/jour), au passage de Biriadou à la frontière espagnole. Le « mur de camions » fait de cet axe le couloir le plus pollué de la région (30 000 poids lourds journaliers sur l'A63). A cela, s'ajoute un important trafic routier de marchandises interne à la région, sur des distances moyennes de 55 km. Enfin, 80,9% des actifs en 2016 se sont rendus au travail en voiture sur le territoire régional (contre 77,9% en France hors Ile-de-France).

Alors que le territoire est donc fortement impacté par des flux massifs, autant touristiques vers le littoral et la montagne, et de marchandises vers les grands pôles économiques et les ports régionaux, son **réseau de transports est insuffisamment maillé** en comparaison à d'autres régions européennes et françaises qui disposent de plusieurs lignes à grandes vitesses.

Par ailleurs, la crise de la COVID-19 a montré la nécessité d'accompagner les filières économiques, notamment la logistique industrielle pour éviter les ruptures d'approvisionnement dans les domaines stratégiques.

Face à une telle situation, la Nouvelle-Aquitaine souhaite réduire fortement les trafics routiers sur son réseau régional, en faveur d'un transport plus propre, mieux maillé et d'une mobilité active.

Par exemple, la création de pôles d'échanges multimodaux, cofinancés avec du FEDER, a participé à l'augmentation de la fréquentation des TER de 10% depuis 2017. Au croisement des enjeux environnementaux, sociaux mais aussi économiques, la mobilité - tant pour les voyageurs que pour les marchandises - constitue un levier réel de développement et d'aménagement durable du territoire.

Afin de réduire les émissions de GES et d'atteindre les objectifs du Pacte Vert pour l'Europe, la Nouvelle-Aquitaine doit accroître son réseau de mobilité propre et durable et développer des projets ambitieux de report modal, notamment en :

- ❖ verdissant les transports de marchandises et de passagers ;
- ❖ renforçant la multi modalité pour les besoins de son territoire, et l'accès aux services par le report modal (ferroviaire, maritime ou fluvial) de voyageurs et de marchandises. Faire entrer le ferroviaire dans les entreprises est un véritable enjeu, notamment grâce aux Installations Terminales Embranchées (ITE), sachant qu'un train complet de marchandises représente entre 45 et 50 poids lourds de moins sur les routes (3 à 5 fois moins d'émissions de GES que le transport routier) ;
- ❖ encourageant l'usage des modes actifs, partagés et solidaires (développement des usages du vélo, électromobilité, etc.).

Ces défis s'inscrivent dans les deux stratégies régionales fixant des objectifs à 2030, comme le fait l'Agenda pour l'Europe de la Commission. En effet, dans le SRADDET, l'une des principales orientations est de lutter contre la déprise et gagner en mobilité (se déplacer facilement et accéder aux services). Et, « NEOTERRA » affiche quant à elle un objectif fort de développement des mobilités propres pour tous.

Les « recommandations Pays » 2020 soulignent le besoin en investissement dans les infrastructures numériques. La couverture nationale n'est pas achevée. En Nouvelle-Aquitaine, le taux d'accès des locaux entre 8 et 30Mbits/s la classe 10^{ième} sur 14 avec des disparités territoriales persistantes, notamment en zones rurales. Les travaux de déploiement sont en cours sur l'ensemble du territoire régional. Seul un nombre réduit de territoires (Creuse et Dordogne) ont identifié des besoins de financement pour une phase permettant la couverture à 100%. Au vu du nécessaire effet levier et des complexités juridiques, le FEDER ne sera pas mobilisé pour ces investissements, en s'appuyant pour ces dernières phases de déploiement sur des contributions publiques locales (Etat, Région, Départements, EPCI) et sur l'autofinancement par l'emprunt apporté par les syndicats mixtes.

Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires.

Les « rapports pays » 2019 et 2020 soulignent le besoin d'amélioration des compétences tout en se préparant aux impacts des transformations numériques et climatiques, l'existence de problèmes structurels du marché du travail et la nécessité de remédier aux inégalités socio-économiques en termes d'éducation et de formation. En effet, la France reste confrontée à des difficultés persistantes sur le marché du travail, en particulier pour les personnes peu qualifiées, issues de l'immigration et vivant dans des zones défavorisées. Elle souffre d'une inadéquation persistante des compétences, trouvant son origine dans la faiblesse de l'enseignement et de la formation professionnels initiaux, et à un accès inégal à la formation continue.

Malgré un taux de chômage légèrement inférieur à la moyenne nationale (7,5% fin 2019 contre 8,1%), la Nouvelle-Aquitaine présente un **profil atypique concernant la qualification** : une faible proportion des jeunes (15-24 ans) sortis du système scolaire sans diplôme (21,7%) mais

une proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (26%) inférieur à la moyenne nationale (29%) et une augmentation de la part des diplômés d'un CAP-BEP qui excède le taux national (27,6% contre 24,8%) traduisant un bas niveau de qualification de la population régionale.

Suite à la crise sanitaire, le nombre d'offres d'emplois en mars et avril 2020 enregistre une chute inédite comme au niveau national de - 50 % sur un an en mars et de - 75 % sur un an en avril. L'emploi intérimaire chute également avec des effectifs divisés quasiment de moitié au 1^{er} trimestre 2020 (-42 % contre -40 % en France métropolitaine et -41 % hors Ile-de-France). La région enregistre au 2^e trimestre 2020, une hausse du nombre de demandeurs d'emploi (cat ABC) de 4,1% en un an (+3,9% au niveau national). Une grande part de ces nouveaux chômeurs sont des demandeurs d'emploi qui avaient jusque-là une activité réduite de courte ou longue durée (intérim en particulier – inscrits jusqu'alors en catégories B et C à Pôle emploi) qu'ils ont perdue pendant la crise. Le nombre de chômeurs sans activité (catégorie A) a ainsi fortement augmenté avec, en six mois, une hausse sans précédent de 28 % entre la fin de l'année 2019 et la fin du mois de juin 2020 (+26 % en France métropolitaine).

L'âge (jeune) et le bas niveau de qualification constituent un facteur discriminant face au chômage et son halo. 15% des chômeurs et la moitié des personnes appartenant au halo du chômage ne sont pas inscrites à Pôle Emploi. **L'accès à l'emploi de la population** est moins développé qu'au niveau national et européen. Le taux d'emploi des 20-64 ans et plus encore celui des seniors, demeure inférieur aux moyennes nationales et européennes (63,9% en 2016 contre 64,7% et 67,7% respectivement).

La **répartition de l'emploi** n'est pas homogène sur le territoire. Les cinq principales zones d'emploi (Bordeaux, Limoges, Poitiers, Pau et Bayonne) concentrent en 2017 près de la moitié (49,1%) de l'emploi régional. Certains territoires et certains secteurs d'activité font face à une accentuation des difficultés de recrutement. 52% des projets de recrutement sont jugés difficiles à pourvoir par les employeurs néo-aquitains en 2019 (+2,7 points sur 1 an) contre 50% nationalement. Les plus fortes difficultés sont ressenties dans la construction (73% des intentions d'embauche jugées difficiles) et dans les métiers tels que les aides à domicile, conducteurs routiers, cuisiniers.

L'offre de formation est également marquée par des disparités territoriales, avec une offre moins diversifiée en milieu rural, influençant les parcours des jeunes. Comme déjà évoqué, le taux régional de poursuite d'études supérieures est plus faible que la moyenne nationale. Par ailleurs et comme au niveau national, 17% des 15-24 ans ne sont ni scolarisés, ni en emploi et représentent plus de 100 000 jeunes dans la région. Seulement 21,7% des jeunes quittent le système scolaire sans diplôme contre 23,4% en France de province mais avec des disparités infrarégionales marquées (proportion plus importante en Dordogne, Lot-et-Garonne, Creuse et Haute-Vienne).

Enfin, **les créations d'entreprises** sont en baisse : près de 30 000 nouvelles entreprises ont été créées au 1^{er} semestre 2020, soit une baisse de 10 % en un an (-11 % à l'échelle nationale). Ce recul est le plus marqué dans le BTP néo-aquitain (-11%). De même que le nombre de créations d'entreprises en région a chuté de 18.6% entre le 1^{er} trimestre et le 2^{ème} trimestre 2020. Le vieillissement des chefs d'entreprise est plus avancé qu'au niveau national. En 2016, la région compte 93 400 chefs d'entreprises individuelles âgés d'au moins 50 ans, soit 45% de l'ensemble des entrepreneurs pour 43% en France métropolitaine. De même qu'avec 64 000 salariés de

plus de 50 ans, c'est plus de 30% des effectifs de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine qui devraient cesser leur activité d'ici 2025. Ce secteur d'emplois non délocalisables représente en 2015, 223 000 salariés, soit 12% des salariés de la région (10,5 % au niveau national).

Afin de répondre aux besoins de son territoire et de ses habitants en **termes d'emploi et de formation**, les enjeux de Nouvelle-Aquitaine sont les suivants :

- ❖ favoriser l'orientation des publics et leur évolution professionnelle par un meilleur accès à l'information, une plus grande mobilité professionnelle, une meilleure sécurisation des parcours en évitant les ruptures et un accompagnement à la professionnalisation des acteurs.
- ❖ promouvoir et sécuriser l'insertion professionnelle par la formation tout au long de vie par un meilleur accès à la formation et à l'emploi via le développement des compétences et un accompagnement global des publics, par une meilleure promotion de l'alternance avec la volonté de soutenir la transformation de l'appareil de formation notamment sur le numérique afin de s'adapter aux besoins économiques.
- ❖ renforcer le lien emploi/formation pour répondre aux besoins de développement des territoires par une meilleure identification des besoins des entreprises ou/par filières sur les territoires, le soutien aux projets d'initiatives territoriales favorisant l'implication des entreprises dans l'orientation et la formation professionnelle en faveur d'une meilleure adéquation des compétences.
- ❖ favoriser la création et le maintien d'emplois et d'activités des entreprises notamment dans le secteur de l'ESS par : un meilleur accès à l'information et à l'accompagnement de tous pour créer/installer son activité, l'accompagnement à la reprise, le soutien à l'amorçage de projets locaux et innovants, la professionnalisation des acteurs, le développement des coopérations et la mutualisation de moyens.

La politique de formation professionnelle de la Nouvelle-Aquitaine veille à une qualification accessible sur l'ensemble du territoire, à tous (quelle que soit l'origine géographique ou sociale des publics), choisie, souhaitée, en adéquation avec ses potentialités et ses compétences, et efficace qui mène à l'emploi.

Dans les SRADDET et SRDEII, l'une des principales orientations est de bien vivre dans les territoires : se former, travailler..., ce qui suppose de faciliter l'orientation et la formation tout au long de la vie, permettant à toutes et tous de se réaliser et d'évoluer professionnellement sans obstacle géographique ou financier et aux entreprises des territoires de trouver une réponse à leurs besoins de recrutement.

Les compétences et l'éducation sont les moteurs de la compétitivité et de l'innovation. Lever les obstacles à l'apprentissage et améliorer l'accès à une éducation et formation de qualité, faire évoluer la culture de l'éducation vers un apprentissage tout au long de la vie sont les termes de l'Agenda pour l'Europe dans lesquels s'inscrivent ces enjeux. Il s'agit globalement d'accompagner l'employabilité des néo-Aquitains par leurs montées en compétences ou en soutenant la création d'activités et donc d'emplois.

Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux

Les « recommandations Pays » 2019 et 2020 mettent en avant la question prégnante des disparités socio-économiques entre les différents territoires français. La pandémie actuelle induit, comme l'a analysé récemment le Comité Européen des Régions, un risque important d'accroissement des inégalités régionales, aggravant d'une tendance déjà en hausse lente depuis plusieurs années entre les grandes villes et le reste du pays, et, entre les zones urbaines et les zones rurales.

La Nouvelle-Aquitaine connaît une croissance démographique plus rapide qu'au niveau national (+0,9 % contre +0,5 % en France), portée par le solde migratoire. On attend 1 million d'habitants supplémentaires d'ici 2050 concentrés sur les territoires littoraux. Et sa population est plus âgée que la moyenne : 62% contre 50% en France et 48% en UE.

Elle se caractérise par une **pluralité de territoires aux profils socio-économiques marqués** par la diversité de leur capacité productive, leur attractivité économique résidentielle et touristique, la vitalité de la consommation locale, le dynamisme des centralités et niveau de compétences de la population. Des caractéristiques structurantes peuvent être néanmoins soulignées :

- un **caractère rural assez marqué** avec une densité moyenne de 71 hab. /km² (contre 118 en France) : 54 % de la population vit dans une commune peu dense ou très peu dense (contre 35 % en France) quand 1/5 de la population vit dans l'aire métropolitaine bordelaise.
- une **armature urbaine relativement équilibrée** : 27 intercommunalités (Métropole, Communautés urbaines et d'Agglomération), 126 communautés de communes avec des villes et bourgs maillent le territoire, avec des dynamiques démographiques contrastées dans les grandes villes et villes moyennes. Ces territoires urbains contribuent tout particulièrement à la dynamique et l'attractivité régionale. 4% de la population régionale vit en quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec un revenu annuel médian inférieur, avec un moindre accès à des équipements et moins mobiles.
- une haute et moyenne montagne avec **les Pyrénées** au sud et la montagne Limousine à l'est qui subissent une baisse de population depuis 1990, intensifiée sur la période 1999-2014 ainsi que des pressions anthropiques et climatiques

Enfin, la Nouvelle-Aquitaine est **au cœur d'espaces de coopération** favorisant les échanges et l'atteinte de ces objectifs. Elle partage avec les régions espagnoles frontalières non seulement ses enjeux de développement économique, de recherche et innovation, mais aussi ceux de mobilité et de lutte contre le changement climatique. De plus, sa longue façade littorale en fait un acteur important de la Stratégie Maritime Atlantique. Nombre de ses interventions actuelles ou futures sont en cohérence et concourent aux priorités de cette stratégie : économie bleue, compétences et métiers, énergies renouvelables et protection de l'environnement.

La Région et ses territoires ont fait l'expérience du développement local depuis de nombreuses années, en s'appuyant notamment sur les instruments de la politique européenne. Il s'agit, dans les démarches engagées à poursuivre, de considérer chaque territoire, comme contributeur du développement régional. Les ressources intrinsèques à chacun d'eux, les talents qui les animent, les savoir-faire et les pépites, les initiatives qui foisonnent doivent être stimulés, soutenus et

mutualisés dans des modèles de développement soutenables, mobilisant la créativité, et encourageant l'expérimentation.

A cette fin, 3 priorités seront soutenues avec le FEDER :

- ❖ le renforcement et la pérennisation de l'ingénierie de projets dans les territoires, ainsi que la reconnaissance des compétences et de leur complémentarité,
- ❖ le renforcement de l'offre d'accueil, des talents et des compétences, pour une attractivité durable et équilibrée des territoires
- ❖ la promotion des dynamiques d'innovation et de reconversion territoriale tenant compte des enjeux de transitions, de nouveaux modèles économiques et de gestion durable des ressources, avec une action ciblée visant à répondre aux enjeux spécifiques du massif Pyrénéen.

Une attention particulière sera portée au maillage du territoire en services et réseaux, dans une logique de coopération et de participation citoyenne dans l'ensemble de ses composantes (urbain, rural, péri-urbain).

Ces priorités convergent avec les objectifs identifiés du SRDEII et du SRADDET. Enfin, dans « NEOTERRA », des objectifs ambitieux sont fixés à l'horizon 2030 en matière de développement de mobilités « propres » pour tous, de la promotion d'un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux dérèglements climatiques, d'une préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Ces objectifs, en résonance avec le Pacte vert pour l'Europe, serviront de guide aux actions soutenues par les fonds européens 2021-2027 au bénéfice des territoires.

Une gouvernance adaptée à la diversité des territoires concernés par cet objectif stratégique sera mise en place, s'appuyant sur les principes suivants :

- un accès aux territoires ayant des stratégies territoriales intégrées ou toute stratégie établie au niveau local (Contrat de ville, contrat de développement conclu avec la Région, les Départements, l'Etat, ..., des contrats de Pays, des DLAL conduits par les GAL, ...). L'intégralité de la Nouvelle-Aquitaine étant couverte par des stratégies, l'ensemble du territoire aura donc accès à l'axe 5.
- une gouvernance collégiale au travers de 2 collèges associant, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines, la métropole, mais aussi les conseils départementaux, les EPCI, les GAL, les parcs naturels régionaux, les PETR pour l'un, et, les acteurs du massif Pyrénéen pour le second. Au travers de ces collèges, les territoires :
 - sont associés à chaque étape de la mise en œuvre de cet objectif stratégique
 - partagent des enjeux communs à l'échelle régionale, priorise l'intervention des fonds européens en fonction de problématique partagée.
 - mettent en place des dispositifs accessibles au « bon » niveau de mise en œuvre de l'échelle infrarégionale
 - contribuent à l'élaboration des dispositifs d'aides et à la sélection des projets
 - sont forces de propositions et « ambassadeurs » de l'Europe sur leur territoire
- chaque collège, est doté d'une enveloppe mise en œuvre, déclinée par ses membres. Des enveloppes seront identifiées pour les territoires urbains et une autre pour les secteurs intermédiaires et ruraux.

Les défis en matière de capacité administrative et de gouvernance

L'Autorité de gestion se fixe un double objectif en matière de gouvernance et de mise en œuvre :

- ❖ Fluidifier la mise en œuvre des fonds européens et revaloriser l'image de l'Europe,
- ❖ Mettre en place une gouvernance efficace et partagée.

Malgré un effet levier reconnu, la génération 2014-2020 a mis en avant :

- ❖ un alourdissement de la complexité réglementaire et de la charge administrative tant du fait de dispositions européennes que nationales,
- ❖ une application inégale des règles liées aux marchés publics par les bénéficiaires du fait d'une absence de contrôle et d'information au niveau de l'Etat-membre qui engendre une insécurité des financements,
- ❖ une tendance à la sécurisation excessive avec un impact sur certains types de projets ou de porteurs,
- ❖ une dégradation de l'image de l'Europe et de ses financements, et, le développement d'un sentiment d'éloignement de certains porteurs de projets dans l'accès aux aides.

L'enjeu est double : simplifier pour le porteur et pour le gestionnaire, tout en sécurisant l'intervention des fonds européens et leur mobilisation régulière. A cette fin, l'Autorité de gestion développera :

- ❖ une animation sur les opportunités de cofinancement et une acculturation au montage de dossiers. Elle sera développée tout au long du programme pour faciliter sa mise en œuvre et accompagner les acteurs de terrain.
- ❖ une professionnalisation en continu de ses services,
- ❖ des outils à disposition des porteurs de projets leur donnant l'information nécessaire et les clés de compréhension (guide, notice, vidéos...),
- ❖ le rôle d'accompagnement des services instructeurs auprès des bénéficiaires.

En matière de simplification, l'Autorité de gestion s'engage à :

- ❖ rendre lisible pour les partenaires les niveaux de responsabilité des différentes réglementations et limiter le plus possible les règles introduites au niveau régional,
- ❖ généraliser l'utilisation des options de coûts simplifiés,
- ❖ utiliser l'ensemble des dispositions européennes portant simplification comme le recours à l'échantillonnage lors des contrôles par exemple,
- ❖ travailler avec les partenaires sur des pistes de rationalisation : montant plancher d'aide, limitation et optimisation des cofinancements et simplification des assiettes éligibles, nature des critères de sélection ou public visé, tout en veillant à la sélection de projets matures et à valeur ajoutée européenne, structurants et exemplaires, ou encore relevant de démarches intégrées et partenariales.

Enfin, l'Autorité de gestion veillera à une implication en continu des partenaires tout au long du programme que ce soit en matière de sélection des opérations comme de suivi ; notamment dans la mise en œuvre de l'approche territoriale (partie 6 du présent programme).

Tableau 1 Justifications des objectifs spécifiques

Objectif stratégique	Objectif spécifique ou priorité spécifique*	Justification (synthèse)
<p align="center">1/Une Europe plus intelligente, par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante</p>	<p>1.1. Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe</p>	<p>Effectifs de chercheurs (public et privé) deux fois inférieur à la moyenne nationale (2‰ vs. 4‰) et part d'enseignants-chercheurs internationaux inférieure à la moyenne nationale (6,8% vs 9,1%)</p> <p>R&D faible : 1.3% du PIB en 2016 contre 2,23% en France et 2.03% niveau UE ; 8^{ème} région sur 14 en France et 116^{ème} sur 238 UE en dépenses de R&D publiques ; 9^{ème} région française et 110^{ème} européenne pour les dépenses R&D des entreprises et pour les brevets déposés à l'office européen indice 74,4 contre 100 en moyenne européenne).</p> <p>98^{ème} région innovante sur 238 (classement européen), loin derrière les régions leaders européennes (avec un indice synthétique d'innovation de 93,9 points.)</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement des capacités de recherche, en particulier publique, - de rendre robuste l'écosystème de l'innovation régional par l'animation et la coordination des acteurs, - le développement de la collaboration acteurs publics / acteurs privés, en renforçant la structuration des filières économiques régionales et la performance des structures de transfert. - le renforcement de la compétitivité des entreprises par l'innovation, notamment collaborative <p>Ces actions conjointes contribueront à la croissance du potentiel de R&D en Nouvelle-Aquitaine.</p>
	<p>1.2. Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics</p>	<p>Une filière dynamique : 1280 établissements pour 17 000 salariés sous-représentée. En France, une transformation numérique des entreprises en deçà de la moyenne européenne, en termes d'outils et d'usages.</p> <p>47 % des PME de moins de 50 salariés et 63% des PME de plus de 50 salariés touchées par des cyberattaques en 2017, pour un coût moyen de 97 717 € (2018).</p> <p>Pour les pouvoirs publics, un enjeu de protection des données des citoyens. 70% d'augmentation de la part du numérique entre 2013 et 2020 et une explosion du trafic de données (+ 25% par an dans les réseaux et + 35% par an dans les Datacenter) ont conduit à une augmentation de</p>

		<p>l’empreinte énergétique directe du numérique de plus de 9% par an.</p> <p>Dans les secteurs de la santé et de l’éducation, l’usage des services en ligne se situe sous la moyenne européenne : en 2017, taux de recours de la population à des services de santé en ligne de 12 % (moyenne européenne de 18%), 34% des médecins généralistes déclarent avoir eu recours aux prescriptions électroniques (50 % au niveau européen).</p> <p>Pour les établissements scolaires, accès inégal en matière de connectivité aux infrastructures et disparités en termes d’équipement, de moyens et de ressources numériques.</p> <p>17 % de la population concernée par l’illettrisme numérique, disparités des capacités et compétences numériques, de l’équipement des ménages et des usages d’internet selon la situation socio-économique. 84 % avaient un accès à Internet à leur domicile en 2017. 37% des usagers considèrent que les démarches administratives se sont complexifiées.</p> <p>La mobilisation de cet objectif permettra de développer les capacités numérique des entreprises, des établissements d’enseignement (scolaire, universitaire et de recherche), et, des services à destination des citoyens tout en veillant à une équité territoriale et sociale ainsi qu’à une sécurisation de la donnée et de sobriété numérique, politiques nouvelles.</p>
	<p>1.3. Renforcer la croissance et la compétitivité des PME</p>	<p>177Mrds PIB soit 7.5% du PIB - 3^{ème} économie de France avec un PIB par habitant de 28 800 €</p> <p>La Nouvelle-Aquitaine, 1^{ère} région agricole (120 000 emplois), se caractérise également par une industrie alliant secteurs de pointe et activités traditionnelles dont le nombre d’entreprises a augmenté de 12% entre 2010 et 2015 (9% au niveau national). Ce secteur doit faire face à une population dirigeante vieillissante (19.6% de plus de 60 ans en 2018, contre 12,7% en 2010), une part des exportations directes moins élevés et un niveau d’endettement légèrement supérieur à la moyenne nationale.</p> <p>Un fort dynamisme du tissu entrepreneurial régional identifié : 67 000 entreprises créées en 2019 (dont 38% de microentreprises) surtout dans les services marchands aux entreprises, puis le commerce, le transport, l’hébergement et la restauration, et, dans les services marchands aux particuliers, mais seulement 1/3 créées par des femmes. Ce tissu est plus émiété que la moyenne nationale : 2/3 des salariés employés dans un établissement < 100 salariés, contre 60 % en France métropolitaine. L’économie de proximité rassemble 50 % des entreprises et 42 % des</p>

		<p>emplois salariés, l'artisanat maille le territoire de manière plus dense que nationalement : 193 entreprises/10 000 habitants (France : 176), et enfin l'ESS est bien implantée (plus de 220 000 salariés). Entre 1000 et 1300 start-up ont été recensées également.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra aux entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'être plus compétitives en sortie de crise, - d'assurer un rôle de locomotive dans l'économie française tout en répondant aux défis européens et mondiaux.
	<p>1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise</p>	<p>6^{ème} région française en nombre d'étudiants</p> <p>Déficit de poursuite d'études supérieures des jeunes : 74,2% des bacheliers poursuivent des études contre 79,4% au niveau national avec de fortes disparités territoriales selon les académies : les taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur variant fortement selon le type de territoire ou le profil du bachelier.</p> <p>Positionnement de la région en-deçà de la moyenne nationale pour les diplômés de l'enseignement supérieur : 41.1% des néo-aquitains âgés de 30 à 34 ans en 2016, contre 43.9% pour la moyenne nationale.</p> <p>Forte concentration des forces universitaires et scientifiques sur la métropole bordelaise qui concentre à l'échelle de la région 47,5% des effectifs étudiants et environ 50% des effectifs d'enseignants-chercheurs.</p> <p>6^{ème} rang national pour la création d'entreprises avec cependant des faiblesses : seulement 1/3 créées par des femmes, et des dirigeants âgés : 17% ont plus de 60 ans.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'inciter et de faciliter la poursuite d'études supérieures, notamment dans les filières scientifiques, - d'accompagner le développement des compétences pour les besoins des territoires par l'usage du numérique ou par le soutien de nouvelles offres de formation notamment en ingénierie, - d'inciter les étudiants, et notamment les femmes, à choisir l'entrepreneuriat. <p>Cet objectif sera aussi mobilisé afin de diffuser la connaissance des sciences et des techniques et de permettre la compréhension des enjeux de l'innovation.</p>
	<p>2.1. Favoriser les mesures en matière</p>	<p>Depuis 2010, la consommation régionale d'énergie finale à climat réel a diminué de 5,7 %. Corrigée des variations</p>

<p>2/Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques</p>	<p>d'efficacité énergétique</p>	<p>climatiques, la consommation régionale d'énergie finale a diminué de 0,6 %. L'atteinte de l'objectif de réduction de 30% d'ici 2030 (SRADDET et feuille de route Néo-Terra) nécessitera des changements profonds dans les modes de production et de consommation.</p> <p>En 2018, le transport est le premier poste émetteur (41% des émissions). Il est la principale cause de pollution de l'air, dû à la croissance démographique (0,6 point par an en moyenne entre 2012 et 2017), la faible densité urbaine, la congestion des flux et l'étalement urbain.</p> <p>La baisse de consommation du secteur industriel (représentant 10%) est essentiellement due la désindustrialisation de la France.</p> <p>Le résidentiel couvre 11% des émissions de GES, la proportion de maisons individuelles est supérieure à la moyenne nationale (72% contre 56% en France). Le parc de logements est relativement ancien (54% des logements construits avant 1975).</p> <p>Le tertiaire (70% de l'emploi total en région) avec 8% des émissions, couvre plus de 65 millions de m². Les commerces et bureaux concentrent 54 % de la consommation énergétique et 39 % de cette énergie est consommée en électricité.</p> <p>Ces deux secteurs ont augmenté de 35% depuis 1990, notamment liées à l'attractivité du territoire régional.</p> <p>L'atteinte de l'objectif de réduction de 30% d'ici 2030 (SRADDET et feuille de route Néo-Terra) nécessitera des changements profonds dans les modes de production et de consommation. La mobilisation de cet objectif spécifique permettra donc de réduire les émissions tant régionales (50% de gains énergétiques d'ici 2050) que nationales et européennes (-40 % d'émissions par rapport aux niveaux de 1990, à l'horizon 2030).</p>
	<p>2.2. Promouvoir les énergies provenant de sources renouvelables</p>	<p>Le SRADDET et la feuille de route « Néo-Terra » ont fixé des objectifs ambitieux en terme de production d'énergie renouvelable à horizon 2030 (respectivement 30% et 45 %).</p> <p>La production énergétique régionale d'origine renouvelable est majoritairement destinée à des usages thermiques (83,7 % en 2005 et 66,7 % en 2018). La production d'électricité d'origine renouvelable poursuit sa progression, mais elle est aujourd'hui freinée par la disponibilité du foncier, la complexité administrative de montage des projets et localement par des difficultés d'acceptabilité des projets. Enfin, depuis quelques années, on assiste à la mise en service d'installation de méthanisation dont le biométhane produit est injecté dans les réseaux de gaz ; si la production de cette filière ne s'élève qu'à quelques dizaines de GWh en 2018, la mise</p>

		<p>en service attendue de ce type d'installations fera sensiblement augmenter la part du biométhane injecté dans le mix renouvelable régional. Enfin la Région possède un fort potentiel (hors contraintes technico-économiques) de développement de la gazéification, de la pyrogazéification et du houlomoteur.</p> <p>L'augmentation de production d'énergie renouvelable est indispensable à la réduction des émissions de GES et à la diversification du mix énergétique.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra de répondre aux enjeux identifiés et de poursuivre les actions menées sur la période 2014-2020 avec du FEDER.</p>
	<p>2.4. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes</p>	<p>L'inaction (mesurées dans le rapport Acclimattera) conduirait à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une température moyenne en hausse d'environ 2° d'ici 2050, - des périodes de canicules 2 fois plus probables, - une élévation du niveau de la mer de 3mm/an depuis près de 30 ans, - et la disparition de 95% de la microfaune d'ici 2030, et de 50% de population d'oiseaux d'ici 2028. <p>Le changement climatique augmente donc les aléas naturels en intensité et/ou fréquence, que ce soit en termes d'érosion côtière, de submersion marine ou encore d'inondation. Avec 973 km de linéaire côtier et 2 massifs montagneux, présentant une fragmentation des vallées (tissu urbain, transport, évolution des activités), et une augmentation des phénomènes climatiques extrêmes, augmentant les risques d'inondation notamment, la région est particulièrement exposée aux risques : une érosion côtière de 1 à 3m/an pour la côte sableuse et 20 cm/an pour la côte rocheuse en ex-Aquitaine, une élévation actuelle du niveau de la mer d'environ 3mm/an (estimation basse RCP 2.6 GIEC-entre + 0,3 m et + 1,5 m horizon 2100), et 16 TRI (territoires à risque important) de type aléa fluvial définis par la Directive Inondation répartis sur les bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne.</p> <p>1^{ère} région boisée de France avec un rôle de stockage de carbone, de limitation de l'effet de serre et de réservoir de biodiversité, l'espace forestier est fragmenté et soumis à de multiples risques climatiques et sanitaires : incendie (1390 communes concernées en 2016), tempête...</p> <p>La mobilisation de cet objectif répondra, de manière stratégique et planifiée à la protection des populations face aux risques côtiers, d'inondations etc...mais aussi pour</p>

		<p>protéger les écosystèmes côtiers et marins, face aux pollutions des eaux littorales.</p> <p>Enfin, cet objectif facilitera la prise en compte de l'ensemble des risques naturels auxquels le territoire est exposé, par des approches transversales et concertées, contribuant à l'appropriation des enjeux par les acteurs du territoire.</p>
	<p>2.5. Promouvoir la gestion durable de l'eau</p>	<p>En Nouvelle-Aquitaine, l'état écologique des masses d'eau reste dégradé sous l'effet de diverses pressions altérations hydro-morphologiques, fragmentation des cours d'eau, pollutions, augmentation des problématiques liées aux micropolluants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 54% des masses d'eau de surface et 29% des masses d'eau souterraines en état moyen ou mauvais (2015) ; - 45% du territoire classé en zones vulnérables aux nitrates et 36% en risques pesticide, et d'une augmentation des pollutions (perturbateurs endocriniens, résidus pharmaceutiques...). <p>Au-delà des enjeux qualitatifs, 75% du territoire néo-aquitain est en insuffisance chronique de ressource en eau (1,2Mrds de m3 prélevés chaque année). Cet état va s'accroître avec les effets du changement climatique : évaporation croissante, modifications des régimes pluviométriques... .</p> <p>Or le développement socio-économique régional est dépendant de la ressource en eau : des prélèvements importants sont réalisés, de nombreuses activités économiques (aquaculture, agriculture, industries agro-alimentaires, tourisme...) sont dépendantes de la ressource en eau en qualité et en quantité.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra donc à la Nouvelle-Aquitaine de préserver la ressource en eau, tant de manière qualitative que quantitative et ce dans un contexte de changement climatique. Cette mobilisation concourra également à adapter les usages aux pressions quantitatives par la sensibilisation mais également le changement de pratiques. Enfin, il s'agira également de maintenir les nombreuses espèces migratrices, patrimoniales, indicatrices du bon état du fonctionnement des écosystèmes aquatiques.</p>
	<p>2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire</p>	<p>Même si l'état des lieux a révélé de nettes améliorations depuis 2010, de grandes marges de progression demeurent, notamment dans les domaines suivants :</p> <p>Bios déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • 38 000 tonnes seulement collectées séparément (1% des DMA collectés) en 2018.

		<ul style="list-style-type: none"> • 82% des EPCI ont développé le compostage individuel mais parfois avec des faibles taux d'équipement : 1/3 des programmes à un taux d'équipement des maisons individuelles inférieur à 10% et 1/3 de plus inférieur à 20% <p><u>Déchets ménagers et assimilés</u> : avec un taux de 39 %, la valorisation est très inférieure à celle de nos voisins allemands (65 %) ou belges (50 %), ce qui engendre des nuisances locales ainsi qu'un gaspillage énergétique.</p> <p><u>Stockage des déchets non dangereux non inertes</u> : L'objectif de la loi de transition écologique, repris dans le PRPGD est de -30% en 2020 par rapport à 2010 et -50% en 2025 par rapport à 2010 or, l'évolution 2018-2010 est à la hausse avec +1%.</p> <p><u>Sur le bois B</u> : En 2016, le gisement de déchets de bois de classe B est estimé à environ 345 000 tonnes en Nouvelle-Aquitaine. La très faible offre d'exutoires pour ce type déchets (seulement 2 installations en Nouvelle-Aquitaine) ne permet pas une valorisation à la hauteur de l'enjeu.</p> <p><u>Sur les Combustibles Solides de Récupération</u> : Seulement 3 établissements consommateurs en région avec une consommation de 31500 tonnes de CSR en 2018 (10% de la consommation nationale).</p> <p>Sur <u>le plastique</u> les taux de collecte plafonnent. 20 % des emballages plastiques sont effectivement recyclés quand la moyenne européenne est de 30 %.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra à la Nouvelle-Aquitaine de tendre vers le « Zéro déchet » d'ici 2030 en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créant les conditions nécessaires au développement de l'économie circulaire, • incitant les entreprises et collectivités à s'engager dans une démarche concrète d'économie circulaire pérenne, • structurant des filières à fort enjeu de flux ou présentant de fortes opportunités de développement.
	<p>2.7. Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution</p>	<p>6 socio-écosystèmes majeurs en Nouvelle-Aquitaine : plaines agricoles, espaces viticoles, forêts, espaces pâturés extensifs et bocage, milieux aquatiques, territoires urbains et artificialisés. La Garonne : seul grand fleuve d'Europe de l'Ouest abritant l'ensemble des espèces de poissons migrateurs.</p> <p>Les milieux urbains concentrent 2/3 de la population régionale, en hausse de 0,7%/an depuis 1982, d'où une augmentation des surfaces artificielles. La Nouvelle-Aquitaine est devenue la 1ère région consommatrice d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Au cœur des</p>

		<p>territoires urbains se trouvent également des espaces naturels bénéfiques (régulation thermique, qualité de l'air, écoulement des eaux, attractivité), qu'il convient de préserver et restaurer.</p> <p>Le lien d'interdépendance entre les territoires ruraux-périurbains-urbain via les services écosystémiques rendus par la nature est à prendre en compte : production de biomasse alimentaire et non alimentaire, régulation hydrique, stockage de carbone...supportés essentiellement par les territoires ruraux et en tout ou partie mobilisés par les territoires urbains.</p> <p>La biodiversité est menacée par des pressions anthropiques : fragmentation et destruction des habitats, surexploitation des ressources naturelles, pollutions (sols, air, pollutions sonores et lumineuses), dissémination d'espèces exotiques envahissantes... et par le changement climatique alors qu'elle est facteur de régulation du climat. (ex. disparition alarmante d'espèces : -80% des perdrix en 20 ans, estimation à -95% de microfaune d'ici 2030).</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra de participer à l'arrêt d'érosion du vivant, de préserver les espaces naturels et de reconquérir la biodiversité afin d'atteindre notamment une zéro destruction nette de zones humides, avoir aussi 1 000 territoires engagés dans la préservation de la biodiversité et un doublement des surfaces en maîtrise foncière sur les zones prioritaires.</p>
<p>3/Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC</p>	<p>3.3. Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face au changement climatique aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière</p>	<p>En termes de mobilité, le mode routier est prépondérant et en constante augmentation dans la région tant pour les déplacements du quotidien que pour les marchandises. En conséquence, les transports sont les 1ers consommateurs d'énergie finale en Nouvelle-Aquitaine et les 1ers émetteurs de GES.</p> <p>Les efforts déjà réalisés en faveur d'une mobilité durable et soutenable ne suffisent pas pour renverser les tendances actuelles de fond.</p> <p>La Région, au cœur du Corridor Atlantique doit donc impérativement améliorer, rénover et verdir son réseau de transport de passagers et de marchandises ; amplifier ses actions en faveur d'une mobilité propre et durable et développer massivement le report modal.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique au bénéfice des entreprises et des citoyens est donc indispensable à la Nouvelle-Aquitaine si elle veut atteindre ses objectifs de réduction des émissions de GES, de lutte contre la pollution de l'air et ses impacts sur la santé humaine, et s'inscrire ainsi pleinement dans les objectifs du Pacte Vert.</p>

	<p>3.4. Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable</p>	<p>Les rocade des aires urbaines sont saturées par les poids lourds en Nouvelle-Aquitaine, pouvant atteindre une augmentation, sur les 20 dernières années, jusqu'à 75% de leur trafic (dans le cas de Bordeaux, 3^{ème} ville la plus congestionnée de France). Par ailleurs, on recense une augmentation des déplacements individuels par voiture de l'ordre de 40%, par rapport à 2010.</p> <p>Dans ce contexte, il est indispensable de repenser complètement la mobilité urbaine des marchandises en mobilisant davantage le transport ferroviaire et maritime et encourager des usages plus propres pour permettre le développement d'une mobilité urbaine durable des personnes, et en dynamisant les modes actifs.</p> <p>La mobilité douce notamment pour le dernier km, est à soutenir par le développement de modes alternatifs et partagés (vélos cargo, barges fluviales, petit camion électrique, plate-forme logistique de regroupement,...).</p> <p>Il faut, en outre, penser une offre de transport répondant aux enjeux des territoires très diversifiés.</p> <p>La mobilisation de cet objectif est primordiale à la Nouvelle-Aquitaine, afin de réduire la part du mode routier permettant ainsi de diminuer efficacement et durablement les émissions de GES et la pollution de l'air en zone urbaine.</p>
<p>4/Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux</p>	<p>4.1 FSE- Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale;</p>	<p>En 2014, les demandeurs d'emploi représentaient 27% des créateurs d'entreprise en Nouvelle-Aquitaine. Le profil des demandeurs d'emploi ayant validé un projet de création d'entreprise auprès de Pôle emploi se démarque de celui de l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi : moins féminisé, moins jeune et plus qualifié. Les secteurs du commerce, des services aux entreprises et de la construction englobent la moitié des entreprises créées par les demandeurs d'emploi. En agriculture, les cessations d'activité augmentant de façon significative depuis 2014, c'est plus de 3 500 départs par an qui sont programmés dans les 5 années à venir contre 2 500 par an ces dernières années. Dans ce contexte, chaque année environ 2000 candidats s'installent en agriculture en Nouvelle-Aquitaine, soit 1,2 installations pour 2 départs. Ce ratio, installation sur cessation, ou taux de remplacement, diminue depuis quatre ans face à l'augmentation des cessations et en parallèle la diminution des installations.</p> <p>L'accompagnement à la création d'activités demeure une réponse à l'accès à l'emploi à travers non seulement l'accompagnement à l'entrepreneuriat des publics mais</p>

		<p>également l'accès et la coordination des dispositifs sur le territoire.</p> <p>L'Economie Sociale et Solidaire qui a mieux résisté à la crise (+20% d'emplois entre 2005 et 2015) a montré sa capacité à inventer de nouveaux modèles économiques qui constituent des solutions concrètes notamment en termes d'accès à l'emploi.</p> <p>La mobilisation de cet objectif permettra de soutenir le maintien et la création d'activité y compris dans l'ESS (qui permet la création d'emplois non délocalisables important pour l'économie régionale) et l'accompagnement à la reprise d'activités.</p>
	<p>4.4. FSE Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques;</p>	<p>L'offre de formation est marquée par des disparités territoriales, avec une offre moins diversifiée en milieu rural. 46 % des 18-24ans déclarent avoir renoncés à une formation ou à un emploi, témoignant de difficultés en termes de mobilité. Il est donc essentiel de pouvoir favoriser l'accès à l'orientation des publics pour répondre à ces inégalités.</p> <p>En Nouvelle-Aquitaine, 30% des effectifs lycéens s'inscrivent dans la voie professionnelle. 8% des apprentis de la France métropolitaine sont en Nouvelle-Aquitaine avec une forte progression de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (+15% entre 2005 et 2014).</p> <p>Comme déjà indiqué, le taux de poursuite d'études supérieures est plus faible dans la région qu'en moyenne nationale : 74% contre 79% en France métropolitaine. Par ailleurs et comme au niveau national, 17% des 15-24ans ne sont ni scolarisés, ni en emploi, et, représente plus de 100 000 jeunes.</p> <p>L'accompagnement à la sécurisation et à la réussite des parcours est une des réponses. L'objectif est de pouvoir lutter contre le décrochage scolaire et universitaire, et, de pouvoir remobiliser une partie du public en rupture avec le système.</p> <p>De manière transversale, la mobilisation de cet objectif permettra de favoriser l'orientation des publics et leur évolution professionnelle.</p> <p>Certains territoires rencontrent des difficultés de recrutement. Trois grands types de difficultés sont évoqués par les recruteurs : la pénurie des candidats, l'inadéquation</p>

		<p>de leur profil (manque d'expérience, de diplôme, de motivation) et la nature du poste proposé (distance, horaire, pénibilité...).</p> <p>Les évolutions régionales en termes d'emploi et d'éducation, conduisent à favoriser le développement des initiatives et des expérimentations notamment sur les territoires ruraux afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de rendre l'entreprise accessible aux publics les plus proches de l'emploi, - que les parcours de formation répondent aux besoins des entreprises dans le sens de l'évolution attendu des compétences.
	<p>4.6 : Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle;</p>	<p>Le nombre d'offres d'emploi sur le territoire a subi une baisse de 26 % en juillet 2020 (par rapport à juillet 2019), pour diminuer encore de 12 % en août 2020 par rapport à août 2019. Ce recul est inégal sur les territoires et se retrouve le plus en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques. Les secteurs les plus fortement touchés sont le commerce, les transports et logistique, l'industrie et les supports à l'entreprise.</p> <p>Après des hausses historiques des mois de mars (+3%) et d'avril (+4,1 %) le chômage a poursuivi sa progression en Nouvelle-Aquitaine avec une augmentation des demandeurs d'emploi (cat ABC) de 1,2% à fin mai soit plus de 35 000 personnes de plus qu'il y a un an. La tendance est identique au niveau national et les prévisionnistes tablent sur une augmentation d'1 Million de chômeurs supplémentaires d'ici la fin de l'année.</p> <p>Cette situation a mis en évidence l'effet amortisseur de la formation, et, les mutations qui traversent le secteur de la formation ont été accélérées par la crise.</p> <p>L'accès à la formation notamment auprès de deux types de public doit être favorisé: les publics les plus vulnérables et les demandeurs d'emploi prêts à l'emploi. La lutte contre l'illettrisme ou l'illectronisme et l'acquisition de compétences immédiates par exemple constituent des solutions concrètes. De même un besoin croissant dans le domaine du sanitaire et social avec des enjeux multiples liés aux mutations sociales, économiques et démographiques est identifié. En effet, plus de 240 000 personnes exercent aujourd'hui un métier dans ce secteur, soit un actif néo-aquitain sur dix.</p> <p>L'offre de formation doit permettre de répondre à tous les besoins à la fois du public mais également des acteurs économiques. De manière complémentaire, il est donc important de soutenir l'adaptation de l'appareil de formation à ces nouveaux enjeux.</p>

		La mobilisation de cet objectif spécifique permettra de soutenir et sécuriser l’insertion professionnelle par la formation tout au long de la vie.
	4.1. FEDER Améliorer l’accès à des services de qualité et inclusifs dans l’éducation, la formation et l’apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures;	<p>L’offre de formation est marquée par des disparités territoriales, avec une offre moins diversifiée en milieu rural influençant les parcours des jeunes. La transformation de l’appareil de formation doit répondre à deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre accessible l’offre de formation sur tous les territoires - et donc réduire les inégalités territoriales. <p>Il s’agit pour ce faire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser l’évolution des plateaux techniques des établissements de formation et leur mutualisation. - proposer de nouveaux outils pour les parcours de formation intégrant la formation à distance. <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra de favoriser et sécuriser l’insertion professionnelle tout au long de la vie en accompagnant la transformation notamment numérique de l’appareil de formation. Il est complémentaire à l’objectif 4.4 afin de répondre aux besoins de modernisation des équipements.</p>
5/ Une Europe plus proche des citoyens par l’encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d’initiatives locales	5.1. Mesures en faveur d’un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines;	<p>La mobilisation de cet objectif permettra de réduire les disparités territoriales constatées dans le diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des dynamiques démographiques contrastées dans les grandes villes et villes moyennes et une attractivité des communes périphériques au détriment des villes-centres touchées par la dévitalisation commerciale, - des dynamiques d’attractivité, d’accès aux services et d’innovation à renforcer, - la réduction des inégalités socio-économiques au sein des territoires urbains, notamment dans les quartiers politique de la ville et entre les villes du territoire. <p>Avec l’objectif 5.2, il vise à tenir compte des problématiques communes aux territoires urbains et ruraux, comme le logement (11 % de logement sociaux contre 17 % au niveau national, déqualification du parc dans certaines villes et secteurs ruraux, surreprésentation des résidences secondaires), de la vacance commerciale (supérieur à 15 % à Libourne, Marmande, Guéret, Châtelleraut, Villeneuve-sur-Lot) ou encore de la mobilité (46% des 18-24ans habitant dans un QPV déclarent avoir renoncé à une formation ou à un emploi).</p> <p>Il s’agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de lutter contre le creusement des écarts relatifs à l’emploi, depuis la crise de 2008 (par exemple une hausse du nombre d’emploi de 5,2 % entre 2007 et

		<p>2012 en Gironde), et à la concentration des emplois et de la population dans la métropole bordelaise et sa zone d'emploi (24% de la population et 22 % de l'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> - de renforcer l'attractivité durable des territoires, des compétences talents et des expertises ; - d'accompagner des dynamiques d'innovation et de reconversion territoriale tenant compte des enjeux de transitions (économiques, climatiques, ...), - et de réduire les inégalités d'accès aux services et à l'emploi sur l'ensemble du territoire régional et à tous (éducation, formation, enseignement supérieur, culture, santé, logement, sport, loisirs,...), y compris via les outils numériques.
	<p>5.2. Mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité, y compris aussi, dans les zones rurales et côtières, par le développement local mené par les acteurs locaux.</p>	<p>La mobilisation de cet objectif réduira les disparités territoriales constatées dans le diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un accès aux services et des dynamiques de développement inégaux, défavorables pour les secteurs ruraux les moins denses, éloignés du littoral et des principaux pôles urbains. Satisfaisant globalement (8ième région pour le temps d'accès médian aux services,) il est en revanche, limité pour le numérique et très hétérogène pour les soins, l'offre étant très liée à la densité des territoires. - des espaces de montagne avec les Pyrénées au sud et la montagne Limousine à l'est (448 communes relevant de la loi Montagne). <p>Avec l'objectif 5.1, il vise à tenir compte des problématiques communes aux territoires urbains et ruraux, comme la question du logement (11 % de logement sociaux contre 17 % au niveau national, déqualification du parc dans certaines villes et secteurs ruraux, surreprésentation des résidences secondaires), de la vacance commerciale (supérieur à 15 % à Libourne, Marmande, Guéret, Châtellerauld, Villeneuve-sur-Lot) ou encore de la mobilité.</p> <p>Il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de lutter contre le creusement des écarts relatifs à l'emploi, depuis la crise de 2008 (par exemple une hausse du nombre d'emploi de 5,2 % entre 2007 et 2012 en Gironde), et à la concentration des emplois et de la population dans la métropole bordelaise et sa zone d'emploi (24% de la population et 22 % de l'emploi. - de renforcer l'attractivité durable des territoires, des compétences talents et des expertises ; - d'accompagner des dynamiques d'innovation et de reconversion territoriale tenant compte des enjeux de transitions (économiques, climatiques, ...),

		<ul style="list-style-type: none">- et de réduire les inégalités d'accès aux services et à l'emploi sur l'ensemble du territoire régional et à tous (éducation, formation, enseignement supérieur, culture, santé, logement, sport, loisirs,...), y compris via les outils numériques.
--	--	--

Tableau 1 T:
Structure du programme

Axe 1 : Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré (FEDER).

1.1 Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
1.2 Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics
1.3 Renforcer la croissance et la compétitivité des PME
1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise

Axe 2 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique (FEDER)

2.1. Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique
2.2. Promouvoir les énergies provenant de sources renouvelables
2.4. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes
2.5. Promouvoir la gestion durable de l'eau
2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire
2.7. Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution

Axe 3 : Une Nouvelle-Aquitaine qui poursuit la construction d'un réseau de mobilité propre (FEDER)

3.3. Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face au changement climatique aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière
3.4. Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable

Axe 4 : Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires (FSE+/FEDER)

4.1 FSE- Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale;

4.4. FSE Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques;

4.6. FSE Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle;

4.1. FEDER

Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures;

Axe 5 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux (FEDER)

5.1. Mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines;

5.2. Mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité, y compris aussi, dans les zones rurales et côtières, par le développement local mené par les acteurs locaux.

Partie 2 : Description des axes

Axe 1 :

Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré.

1.1 Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

Interventions : types d'actions

L'amélioration du potentiel de recherche passera par la croissance des moyens alloués à la recherche afin de permettre le développement des capacités scientifiques, socle indispensable pour dynamiser l'innovation et éviter le décrochage technologique.

La faiblesse du quota d'enseignants-chercheurs internationaux en Nouvelle-Aquitaine (6,8% contre 9,1% au national) est une des causes du déficit d'innovation constaté. Pour y remédier, il convient d'attirer en région des enseignants-chercheurs en mettant en place les conditions d'un environnement de recherche propice et d'un écosystème d'accompagnement des projets à chaque étape. Il conviendra également d'affirmer les liens entre la recherche et le monde socio-économique en tenant compte des enjeux pluriels du contexte de crise et d'avoir une attention particulière aux programmes d'innovation non technologique.

A cette fin, il s'agira de :

- **Développer les capacités de la recherche publique et sa valorisation :**
 - programmes structurants des laboratoires de recherche publique : infrastructure, équipements de recherche, programme de chaire,
 - grands équipements scientifiques structurants (plateformes ouvertes collaboratives, plateaux scientifiques, technologiques, etc.), bâtiments et locaux scientifiques, acquisition et mutualisation d'équipements de recherche,
 - incubation académique et de maturation de projets issus ou en lien avec des laboratoires publics et toute autre forme de valorisation des recherches, accompagnement des structures d'appui.
- **Développer la collaboration acteurs publics / acteurs privés, pour créer une dynamique d'innovation en soutenant :**
 - mutualisation d'équipements de recherche et création de laboratoires communs,
 - projets de R&D collaboratifs,
 - création et/ou mutualisation de services d'appui.

- **Renforcer l'innovation, prioritairement collaborative des entreprises dans les domaines de spécialisation intelligente :**
 - programmes innovants des entreprises (investissements R&D, immobilier, matériels),
 - programmes de R&D collaboratifs (dont grandes entreprises).
- **Consolider l'écosystème d'innovation régional par l'animation et la coordination des acteurs de l'innovation :**
 - programmes d'actions des structures d'interface entre formation, recherche et entreprises,
 - programmes d'animation et mise en réseau,
 - services d'appui à l'innovation dans les entreprises.
- **Renforcer la performance des structures de transfert et d'innovation par :**
 - le développement de programmes scientifiques, technologiques et non technologiques, et l'accompagnement de la montée en compétence,
 - la construction et l'aménagement d'infrastructures adaptées (immobilier, mobilier).

Bénéficiaires/groupes cibles :

Etablissements de recherche et d'enseignement supérieur, CHU
Centres de transfert en innovation
Structures d'accompagnement à la maturation/valorisation/incubation,
Entreprises, associations, fondations
Collectivités territoriales et leurs groupements, organismes consulaires
Pôles de compétitivité, clusters, pôles d'innovation

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales ou transnationales : à traiter dans V2

Utilisation IF : NON CONCERNE

1.2 Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics

Interventions : types d'actions

En articulation avec les autres politiques européennes, nationales, régionales et locales, cet objectif spécifique permettra à la Nouvelle-Aquitaine de répondre aux enjeux de développement des capacités numériques des entreprises tout en veillant à une sécurisation de la donnée et à tendre vers une sobriété numérique.

Résultats attendus :

- Hausse des usages avancés des technologies numériques par les entreprises et les administrations publiques pour le développement de nouveaux services en direction des usagers
- Accroissement du nombre d'entreprises ayant réalisé leur transition numérique

- Création de valeur pour les entreprises
- Montée en compétences des dirigeants et des salariés d'entreprises, des agents publics des établissements publics y compris sur les enjeux de la cybersécurité
- Création de nouveaux emplois

L'accompagnement à la transformation numérique de l'ensemble du tissu économique est un enjeu important du programme 2021-2027 mais celui de la sphère publique et des citoyens l'est également.

Le numérique au bénéfice des entreprises :

- Toutes actions qui concourent à la mise en place de pôles d'innovation numérique locaux (coopération régionale multi-partenariale),
- Actions de sensibilisation, d'animation collective et d'accompagnement à la transformation numérique des entreprises y compris dans sa composante cyber-sécurité ou numérique responsable ou d'expérimentations de numérisation de processus,
- Transformation numérique d'une filière d'activité économique,
- Programme de libération du code source de certains logiciels ou développements de logiciels libres par des entreprises,
- Aide aux actions globales de diagnostic,
- Soutien aux Marketplace / commerce de proximité – produits locaux. Projets de développement, de promotion ou de soutien aux actions de recrutement des e-commerçants,
- Diagnostics préalables ou chèques transformation numérique (hors Dispositif « Usine du futur ») : financement de prestations de service et d'équipements au bénéfice des entreprises, à titre individuel, pour le développement et l'intégration d'outils numériques dans leur activité.

Le numérique au service des citoyens et des services publics

- Dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et de la santé : actions visant la maîtrise de réseaux en fibre optique (existants) sur du long terme, dans une logique de Groupes Fermés d'Utilisateurs (GFU) grâce à l'achat d'IRU (droits irrévocables d'usages),
- Expérimentations de technologies avancées contribuant à faire émerger de nouveaux usages et services ; ou associant usages innovants et technologies avancées et impliquant des compétences d'entreprises, d'équipes de recherche, de collectivités, d'associations, de citoyens dans les territoires dans une démarche collaborative et dans une optique de généralisation sur le territoire,
- Développement de projets utilisant des technologies émergentes ou de rupture concourant à transformer des chaînes de valeur économique et/ou à susciter de nouveaux usages sur un territoire,
- Stratégie de territoire numérique responsable : actions territoriales articulées et coordonnées par un Département ou un EPCI concourant au développement d'un numérique responsable, c'est-à-dire visant l'inclusion numérique de tous, promouvant la mixité professionnelle dans la filière, soutenant les démarches de sobriété numérique... Sensibilisation, animation, actions territoriales sur les cycles de vie des équipements numériques, l'écoconception des applications et logiciels etc.,

- Projets de "smart territoires" associant transition sociale et économique, transition écologique et transition numérique, impliquant les acteurs et les citoyens à travers des démarches de co-construction; systèmes d'information territoriaux multi-acteurs reposant sur la dématérialisation des services du territoire,
- Programmes de déploiement ou développement de logiciels libres ou briques de logiciels libres, mutualisés, pilotés par des structures publiques dédiées de type syndicat mixte, dans une logique d'interopérabilité et de maîtrise des données, notamment au service des petites communes et donc des citoyens,
- Mise en œuvre de services «phygitaux» dans les territoires, notamment ruraux combinant services numériques et présence physique au plus près des usagers,
- Soutien aux tiers-lieux et notamment à leur mise en réseau à l'échelle régionale ou infrarégionale afin de structurer, mutualiser et promouvoir les offres des tiers-lieux : espaces de coworking, espaces de formation, fablabs...,
- Acquisition, sécurisation et exploitation de la donnée par les administrations et les entreprises notamment par des projets innovants (contenus, technologies, usages, gouvernance, organisation de l'écosystème),
- Mise en place d'un Datacenter régional hautement sécurisé pour l'hébergement et la gestion de données stratégiques,
- Développement de projets innovants autour de la donnée territoriale (contenus, technologies, usages, gouvernance, organisation de l'écosystème) : open-data, cyber-sécurité, plateformes de services mutualisés au service du citoyen et de l'attractivité des territoires ruraux, Système d'Information Géographique mutualisé.
- Soutien au développement de l'e-éducation : service public numérique (espace numérique de travail), enseignement à distance, contenus, expérimentations,
- Soutien au développement des services et usages e-santé, notamment de la télémédecine, afin d'améliorer l'accès et la qualité de l'offre de soins dans les territoires. Encourager les pratiques collaboratives numériques entre acteurs médicaux et médico-sociaux, dans une logique de parcours de soin, le cas échéant en partenariat avec des entreprises e-santé régionales,
- Développement de l'e-tourisme et de nouveaux usages numériques dans le secteur culturel,
- Soutien au développement de la filière « Sportech » : le numérique au service de la haute performance sportive, du sport pour tous et aux services de manifestations sportives de grande envergure, « enrichies » par une expérience digitale (notamment en vue des JO 2024/ coupe du monde de Rugby 2023),
- Le numérique au service de l'habitat social : carnet numérique du bâtiment, gestion du service du locataire, numérique fondamental pour l'habitat, numérisation du bâtiment au service des seniors, plate-forme échange logement etc...
- Services numériques de transports en faveur de la mobilité des voyageurs : système d'information multimodal, plateforme numérique de mobilité régionale ou interrégionale, système billettique interopérable, e-services d'optimisation des flux,
- Soutien à l'inclusion numérique : programmes de médiation et d'inclusion numérique ciblant l'ensemble des néo-aquitains notamment les « précaires numériques invisibles », actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap,
- Accompagnement pour le développement des usages : animation et actions de développement des usages numériques,

- Programmes de médiation multi-cibles dans les territoires, d'éducation au numérique pour l'accès à la culture, notamment éducation aux médias, aux usages du numérique et cultures numériques (au-delà des outils numériques ou de l'accès aux services numériques), programme d'éducation au numérique responsable,
- Développement d'e-services sociaux afin de lutter contre l'isolement des personnes et le décrochage numérique des personnes isolées,
- Animation de réseaux de femmes entrepreneures du numérique, événements, ateliers favorisant la prise de parole d'expertes du numérique, développement de programmes de formation continue sur le numérique s'articulant avec les dispositifs d'inclusion numérique des femmes.

Bénéficiaires/groupes cibles :

Entreprises (au sens européen).

PME, ETI et TPE pour lesquelles leur transformation numérique revêt un enjeu stratégique majeur.

Tous les secteurs d'activité sont visés. Les entreprises de la filière numérique ou utilisant déjà massivement les outils numériques ne sont néanmoins pas prioritaires. Les bénéficiaires seront appelés à témoigner auprès de leurs pairs de la mise en œuvre effective de leur transformation numérique engagée.

Associations, groupement de coopération, GIE, GIP.

Collectivités territoriales, EPCI, syndicats mixtes.

Etablissements publics.

Fondations.

Universités

Bailleurs sociaux.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales ou transnationales : *à traiter dans V2*

Utilisation IF : NON CONCERNE

1.3 Renforcer la croissance et la compétitivité des PME

Interventions : types d'actions

La crise sanitaire risque d'affecter durablement les TPE et PME régionales qui dans un contexte de fortes incertitudes sur l'évolution de leur environnement (marché, concurrence, chaîne de valeur, accès au financement, marché de l'emploi, etc.) et la viabilité de leur activité, vont devoir s'adapter pour trouver de nouveaux relais de croissance, améliorer leur compétitivité, développer leur capacité d'innovation et accélérer leur transformation. Dans ce contexte, il s'agit d'engager une politique volontariste d'accompagnement des entreprises, durant les phases clés pour leur développement (création, développement, **cession/transmission**) à travers un soutien individuel aux projets et la mise en place d'un écosystème performant. Les actions viseront le :

Soutien au développement la compétitivité des TPE/PME :

- Actions collectives ou programmes d'actions visant à diversifier les activités et à élargir les marchés (agences, consulaires, fédérations professionnelles, groupement de PME, ...);
- Investissements productifs des PME liés à la modernisation, au développement, à l'industrialisation, à la mutation ou diversification des appareils productifs intégrant notamment les enjeux de la transition numérique, écologique et énergétique ;
- Investissements des PME liés à l'implantation ou la relocalisation de nouvelles activités (équipements, immobiliers, ingénierie, conseil...);
- Développement de nouveaux produits et services, de nouveaux process et organisation des TPE/PME y compris start-up ;
- Soutien aux expérimentations dans le cadre de l'innovation sociale ;
- Actions collectives de structuration de filières d'excellence, et d'initiatives contribuant au renforcement de l'écosystème régional (structuration de filières émergentes, rapprochement inter-filières, regroupement de clusters, clubs d'entreprises territoriaux...);
- Soutien aux démarches d'innovation collaborative (open innovation) notamment celles favorisant les partenariats entre start-up et PME ;
- Expérimentations territoriales portant sur, des lieux d'innovation (animation, incubateur, accélérateur, co-working, living lab, fablab, tech shop, centres de développement technologique, plateformes techniques mutualisées, ...);
- Actions de sensibilisation, de communication, de mise en relation, de professionnalisation et d'outils/équipements favorisant la montée en compétences des entreprises notamment des dirigeants ;
- Actions collectives favorisant l'internationalisation des entreprises et des filières (développement des pôles, clusters, salons...);
- Développement/abondement d'instruments financiers permettant de financer la croissance des entreprises, le développement à l'international par le renforcement des fonds propres (prêt, garantie, capital investissement, ...).

Soutien à la création d'entreprises à potentiel et à l'implantation/ la relocalisation de nouvelles activités stratégiques :

- Actions de marketing territorial (étude, communication, animation, observatoire économique, ...);
- Actions dédiées à la structuration, au développement de l'offre (stratégie foncière, étude d'aménagement, études de programmation économiques, ...); et au soutien de requalification des zones d'activités à vocation industrielle ;
- Actions visant à renforcer les structures de développement économique territoriales sur la compétence attractivité (ex : EPCI, consulaires, GIP, associations...);
- Financement des jeunes pousses innovantes (start-up) et jeunes entreprises dans le déploiement de leur activité et démarches d'innovation (matériel et immatériel) ;
- Actions collectives ou individuels des acteurs de l'écosystème d'accompagnement à la création (technopole, incubateur, accélérateur de croissance, pépinière...);

- Actions d'animation, de structuration de l'écosystème régional d'accompagnement à la création d'entreprise, y compris innovante ;
- Actions favorisant les mises en relation entre entreprises (salon professionnel dédié, convention d'affaires, plateforme de mise en relation, ...) ;
- Développement/abondement d'instruments financiers permettant de soutenir les phases d'amorçage, d'accélération, l'innovation des start-up /jeunes pousses, la création d'entreprises (prêt, garantie, levée de fond...).

Soutien à la cession-transmission des entreprises

- Actions de sensibilisation à la transmission d'entreprises (inciter les chefs d'entreprises à céder leur entreprise, identification de nouveaux profils de repreneurs : salariés, étudiants...)
- Actions d'accompagnement à la transmission d'entreprises : de la détection à la transmission (valorisation, mise en relation, observatoire des entreprises à céder et repreneurs potentiels, conseil à destination des dirigeants cédants ...)
- Soutien individuel à la phase de transmission (accompagnement du repreneur, plan d'affaires, investissements matériels,...) s'inscrivant dans une démarche de transition écologique, sociale et solidaire ;
- Développement/abondement d'outils financiers dédiés à la transmission-reprise notamment la création ou le renforcement d'outils à la transmission-reprise par les salariés (ex : outils de garantie).

Bénéficiaires/groupes cibles :

Entreprises, collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, associations, fonds de garantie, fonds de capital investissement, sociétés de capital-investissement, de garantie, structure de prêt d'honneur...

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales ou transnationales : à traiter dans V2

Utilisation IF :

Différents instruments financiers seront mis en œuvre grâce au soutien du FEDER, tant en matière de prêts, de garanties, et de levée de fonds dans tous les secteurs.

Ces outils feront l'objet d'une évaluation ex-ante préalable à leur mise en œuvre afin de déterminer les défaillances du marché ou de situations d'investissement non optimales identifiées au niveau régional.

Les subventions resteront un outil d'intervention disponible dans le cadre de l'objectif spécifique 1.3.

1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprendre

Interventions : types d'actions

La crise sanitaire a fragilisé la société dans toutes ses composantes. Dans ces périodes, il convient de lutter contre l'obscurantisme et la défiance envers la science, en facilitant la compréhension des enjeux liés à l'innovation. Tenant compte du profil spécifique de la Nouvelle-Aquitaine (faiblesse du taux de jeunes diplômés du supérieur, faible proportion de femmes entrepreneures, ...), et de la rapidité des évolutions technologiques, il s'agira de soutenir les conditions permettant le développement et l'accueil de formations initiales supérieures adaptées aux besoins des entreprises.

Il conviendra de :

Diffuser la culture de l'innovation, des sciences et des techniques vers tous les publics :

- Programmes d'actions de sensibilisation,
- Actions d'animation, vulgarisation dédiés aux élèves et étudiants, ou aux entreprises
- Soutien de manifestations promouvant la science et les enjeux de l'innovation liés
- Actions de coordination des différents acteurs de diffusion des sciences et techniques et de maillage du territoire
- Investissements immobilier/mobilier dédiés à la bonne diffusion des sciences et techniques

Accompagner le développement des compétences disponibles pour les besoins des acteurs économiques des territoires :

- Construction / rénovation des locaux d'enseignement,
- Aménagement et équipements d'espaces d'enseignement et de travaux pratiques en lien avec les acteurs socio-économiques et notamment la démarche Usine du Futur

Développer l'entrepreneuriat étudiant

- Information, sensibilisation à l'entrepreneuriat étudiant,
- Accompagnement des structures d'appui aux projets d'étudiants entrepreneurs par le déploiement d'outils, de services et d'aménagements dédiés

Accélérer la transformation numérique des établissements d'enseignement supérieur notamment au service de l'e-éducation :

- Outils numériques au service de la pédagogie,
- Offres de formation à distance,
- Création/aménagement d'espaces adaptés à la pédagogie collaborative, à l'enseignement à distance et virtuel, etc.

Bénéficiaires:

Etablissements de recherche et d'enseignement supérieur,
Associations
Collectivités territoriales et leurs groupements

Groupes cibles :

Jeunes dont scolaires et étudiants, grand public, entreprises

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales ou transnationales : *à traiter dans V2*

Utilisation IF : NON CONCERNE

Axe 2 :

Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique

2.1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique

Interventions : types d'actions

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) des secteurs du bâtiment et des entreprises représentent 29,7%. A travers l'adoption du Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE), en mai 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine a défini, en concertation, les modalités de l'action publique en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments. Il s'agit de réduire de 54% la consommation d'énergie et de 90% les émissions de GES d'ici 2050. Enfin la compétitivité des secteurs industriels énérgo-intensifs, nécessitera des investissements importants afin d'amélioration de l'efficacité énergétique des process industriels

Les soutiens concerneront en matière de :

Efficacité énergétique du parc tertiaire et résidentiel :

- Les programmes de rénovation énergétique des logements (sociaux, publics et privés)
- Les opérations de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics notamment d'enseignement, sanitaires et sociales... Permettant d'atteindre le niveau BBC-Effinergie Rénovation ;
- L'expérimentation de nouveaux systèmes de rénovation et de construction (rénovation bas carbone, modulaires, extensions, éco-matériaux : pailles, chanvres, terres crues éléments bio-sourcés, bio-inspirés...) ;
- Les opérations collectives et partenariales en faveur de la maîtrise de l'énergie d'intérêt régional ou départemental (études régionales/départementales, programme d'audits énergétiques...) en lien avec des programmes d'investissement ;
- Les programmes d'animation régionale ou départementale, ingénierie pour des démarches territoriales de transition énergétique en lien avec des programmes d'investissement.

Efficacité énergétique des entreprises :

- Investissements matériels et immobiliers des entreprises en matière d'amélioration (hors secteur agricole) :
 - de l'efficacité énergétique des process industriels, et notamment la récupération de chaleur fatale,
 - de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires d'entreprises, d'expérimentation de création et rénovation énergétique exemplaire d'atelier de production pour l'adaptation au réchauffement climatique (étude, immobilier,...).

- Investissement dans des process industriels adaptés à une alimentation énergétique bas-carbone (y compris le raccordement).

Bénéficiaires/groupes cibles :

Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, associations, fondations, entreprises dont les grandes entreprises, structures d'économie mixte, bailleurs sociaux...

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales ou transnationales : à traiter dans V2

Utilisation IF :

Création/abondement d'instruments financiers visant la rénovation énergétique des bâtiments publics, des logements privés (garantie, prêt bonifié, avance...).

Ces outils feront l'objet d'une évaluation ex-ante préalable à leur mise en œuvre afin de déterminer les besoins identifiés au niveau régional.

Les subventions resteront un outil d'intervention disponible dans le cadre de l'objectif spécifique 2.1.

O2.2 Promouvoir les énergies provenant de sources renouvelables

Interventions : types d'actions

Alors que la part des importations représente 90 % de l'énergie primaire consommée en 2018. L'uranium enrichi et les produits pétroliers raffinés équivalent, à eux seuls, à plus de 79 % des ressources primaires d'énergie consommées sur le territoire régional. Il s'agit en s'appuyant sur le potentiel de la Région Nouvelle-Aquitaine, de développer principalement la production de chaleur renouvelable et de gaz vert.

Les soutiens concerneront :

- Investissement pour la production de chaleur et de froid renouvelable ;
- Création, extension et « rénovation » des réseaux de chaleur et de froid alimentés par une énergie d'origine renouvelables ou de récupération (bois-énergie, géothermie, solaire thermique, énergie thermique, énergie fatale...);
- Investissement dans les plateformes de stockage et prétraitement de combustible en vue d'une valorisation énergétique (hors usine d'incinération) et dans les plateformes et équipement de production bois-énergie ;
- Investissement pour la production et la valorisation de gaz renouvelable (méthanisation, gazéification, power to gaz, méthanation...) et dans des réseaux de distribution de gaz pour l'acheminement du gaz vert ;
- Investissement pour la valorisation de CO2 « fatale » notamment issu de l'épuration de biogaz ;

- Investissement dans la production et le raccordement d'unité de production d'électricité renouvelable en circuit court (contrat de gré à gré...) pour favoriser la production et stockage à l'échelon local ;
- Investissements dans des solutions technologiques innovantes : hydrogène renouvelable ou décarboné et piles à combustibles, stockage de l'énergie, réseaux énergétiques intelligents, froid renouvelable, stockage en sous-sol de froid ou de chaud ... ;
- Expérimentation dans des systèmes innovants de production d'énergie renouvelable (énergie marine, bio-carburant « 2ème et 3ème générations »,...).
- Les programmes d'animation régionale ou départementale, ingénierie pour des démarches territoriales de transition énergétique en lien avec des programmes d'investissement.

Bénéficiaires/groupes cibles :

Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, associations, fondations, entreprises dont les grandes entreprises, structures d'économie mixte, bailleurs sociaux...

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales ou transnationales : à traiter dans V2

Utilisation IF :

Création/abondement d'instruments financiers visant à l'augmentation de la production d'énergie renouvelable sous forme de garantie, prêt pourront être mobilisés.

Ces outils feront l'objet d'une évaluation ex-ante préalable à leur mise en œuvre afin de déterminer les besoins identifiés au niveau régional.

Les subventions resteront un outil d'intervention disponible dans le cadre de l'objectif spécifique 2.1.

2.4 Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes

Interventions : types d'actions

1/ Actions de prévention des risques inondation, érosion côtière et submersion marine :

1.1. Actions d'amélioration de la connaissance des risques et de la conscience des risques inondation, érosion côtière et submersion marine :

- acquisition de connaissances techniques et scientifiques liées aux risques, incluant l'influence sur les niveaux d'aléas des changements climatiques, ainsi que l'influence de l'aménagement du territoire sur les niveaux d'aléa et d'exposition des enjeux ;
- actions de diffusion de la culture du risque et des stratégies d'adaptation vers différents publics adaptés aux enjeux : collectivités, grand public, scolaires, professionnels de l'immobilier, filières économiques inféodées aux zones exposées aux risques

Pour les actions 1.2 à 1.8, la priorité sera donnée aux actions planifiées et priorisées dans une

stratégie locale de gestion du risque inondation, un plan d'action et de prévention des inondations, une stratégie locale de gestion de la bande côtière, ou un plan d'aménagement durable des plages intégrant un volet réduction de la vulnérabilité.

- 1.2. Actions facilitant la surveillance et la prévision des crues, des inondations, des phénomènes de submersion et d'érosion littorale.
- 1.3. Actions optimisant les systèmes d'alerte et de gestion de crise, sous réserve d'une plus-value démontrée par rapport aux exigences minimales réglementaires des plans communaux de sauvegarde : dimension intercommunale, niveau de performance et d'organisation des systèmes mis en place par exemple.
- 1.4. Prise en compte du risque inondation, submersion marine ou érosion côtière dans l'urbanisme, afin d'anticiper les conséquences prévisibles des aléas sur les enjeux :
 - aménagements publics urbains contribuant à la réduction des risques sur les zones urbaines existantes, tels que des bassins d'orage, batardeaux intégrés au mobilier urbain notamment ;
 - actions nécessaires à la relocalisation des biens et activités menacés, y compris études, acquisition foncière des enjeux menacés par l'érosion, la submersion ou l'inondation, actions liées à la réimplantation en rétro-littoral ou hors zone inondable, et renaturation de zones menacées ;
 - aménagements urbains et constructions réversibles permettant de réduire significativement la vulnérabilité et augmenter la résilience du territoire.
- 1.5. Actions permettant le ralentissement des écoulements ou le stockage de volumes d'eau et techniques « souples » de lutte contre l'érosion :
 - aménagements préventifs de ralentissement des écoulements sur l'estran, restauration de zones naturelles d'expansion des crues, de l'espace de mobilité des cours d'eau, ou des unités hydrauliques de marais optimisant leur fonction d'adaptation à l'aléa submersion ou inondation ;
 - méthodes dites de lutte active « souple » et accompagnement des processus naturels contre l'aléa érosion côtière, tels que définis dans la stratégie régionale de gestion de la bande côtière ;
 - acquisitions foncières permettant de sécuriser les zones d'expansion des crues et les zones tampon de submersion marine.
- 1.6. Digues, protections en dur contre les inondations, l'érosion côtière et la submersion marine dans le cadre d'une stratégie locale ou un plan d'actions de prévention des inondations validé, sous condition d'absence d'alternative présentant un meilleur rapport coût/bénéfice et multicritères, d'application stricte de la séquence « éviter, réduire, compenser les dommages à l'environnement », et de préparation d'une relocalisation dès lors qu'elle est possible à moyen ou long terme.
- 1.7. Elaboration et mise en œuvre des stratégies locales de la gestion de la bande côtière, stratégies locales de gestion du risque inondation, plans d'actions et de prévention des inondations.

1.8. Actions de réduction de la vulnérabilité dans le cadre de l'aménagement durable des plages.

2/ Actions de lutte contre les pollutions des eaux côtières, d'origine littorale et liée au changement climatique :

- 2.1. études prospectives liées aux changements globaux des masses d'eau littorales et côtières, ainsi que des aquifères côtiers, et de l'impact sanitaire sur les populations humaines (hors profil de baignade).

- 2.2. études prospectives des phénomènes d'intrusion salée et leurs incidences sur les nappes d'eaux douces.
- 2.3. travaux de dépollution et de renaturation de sites pollués menacés par des phénomènes d'érosion côtière ou de submersion marine.
- 2.4. Sensibilisation des acteurs du littoral aux risques de dégradation de la qualité des eaux côtières et des aquifères côtiers, et leur influence sur les populations et activités économiques.

3/ Prospective d'amélioration intégrée de la résilience des territoires aux changements climatiques :

- 3.1 Etudes prospectives à une échelle cohérente (intercommunalités ou leurs groupements) de résilience du territoire face aux dérèglements climatiques et aux risques associés.
- 3.2 Etudes prenant en compte l'ensemble des risques liés aux événements exceptionnels et d'occurrence croissante auxquels le territoire est exposé (inondation, érosion côtière, submersion marine, mais aussi canicule, tempête, sécheresse, feux de forêt notamment), éventuellement croisés avec les risques technologiques afférents, et s'intéressant à l'ensemble des enjeux du territoire : sécurité et santé des populations, filières économiques, dépendance énergétique, approvisionnement en eau, infrastructures de transports notamment.

Ces études doivent permettre de dresser des axes prospectifs d'actions concrètes pour améliorer la résilience du territoire face aux changements climatiques, en identifiant les leviers techniques, réglementaires, administratifs et financiers opportuns. Elles sont bâties systématiquement autour d'une approche concertée impliquant les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire. Elles contribuent également à l'appropriation des enjeux de moyen et de long terme et d'une culture du risque par le territoire.

Bénéficiaires/groupes cibles :

Collectivités publiques et leurs groupements, Syndicats mixtes, Etablissements publics, Organisations (inter)professionnelles, Entreprises, Gestionnaires de Ports, Organismes consulaires, Universités, laboratoires de recherche, clusters et pôles de compétitivité, Associations, Fondations

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales ou transnationales : à traiter dans V2

Utilisation IF : NON

2.5 Promouvoir la gestion durable de l'eau

Interventions : types d'actions

Actions de sensibilisation en vue de favoriser :

- les économies d'eau dans chacun des usages ;

- la résilience des territoires face au changement climatique ;
- les changements de pratiques visant la réduction à la source des micropolluants.

Acquisition et diffusion de connaissances :

- Etudes prospectives (prise en compte des effets attendus du changement climatique) sur la gestion de la ressource à l'échelle des bassins versants ;
- Amélioration des connaissances et diffusion sur les eaux souterraines et leur lien avec une gestion décloisonnée de l'eau ;
- Amélioration de connaissances (impacts sanitaires, impacts sur les milieux...) et diffusions sur des sujets émergents en lien avec la qualité de l'eau (amélioration de la prise en compte des micropolluants, perturbateurs endocriniens, pollutions microbiennes émergentes...).

Restauration de la continuité écologique aquatique (montaison et dévalaison) :

- Travaux d'aménagement ou d'effacements d'ouvrages permettant la libre circulation piscicole et sédimentaire.

Animation et mise en œuvre des plans de gestion des poissons migrateurs :

- Amélioration de connaissance,
- Suivi des populations et des habitats,
- Actions de repeuplement,
- Soutien d'effectifs,
- Transfert d'effectifs
- Restauration de frayère.

Amélioration de la qualité de l'eau sur les aires d'alimentation de captage prioritaire par la maîtrise foncière : acquisitions foncières et coût de stockage foncier.

Amélioration de l'efficacité hydrique des industries :

- Travaux permettant de réduire durablement les prélèvements sur la ressource et les volumes d'eau consommés ;
- Travaux permettant l'amélioration de la qualité des rejets au-delà de la réglementation en vigueur.

Développement de projets de réutilisation des eaux usées permettant de faire des économies d'eau et de limiter les prélèvements dans le milieu :

- Etudes et travaux en amont de l'utilisateur final et prenant en compte l'ensemble des parties prenantes d'un projet (eaux de qualité/usages...).

Amélioration de la résilience « hydrique » des espaces urbains

- Actions favorisant le ralentissement de l'écoulement et l'infiltration (dés-imperméabilisation, création d'infrastructures vertes et bleues de type zones humides, solutions fondées sur la nature...) ;
- Actions favorisant la réutilisation de l'eau dans les usages urbains et/ou en milieux urbains.

Groupes Cibles :

Usagers de l'eau : eau potable, besoin environnementaux, activités économiques (en dehors des usages agricoles)

Citoyens dont jeunes publics sur la partie sensibilisation.

Décideurs.

Bénéficiaires :

Associations, Fondations, Etablissements Publics, Collectivités publiques et leurs groupements, Syndicats mixtes, Propriétaires privés d'ouvrages faisant obstacles à la continuité écologiques,, Organisations professionnelles dont organismes consulaires, Clusters, Universités, organismes de recherche, Entreprises

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales ou transnationales : *à traiter dans V2*

Utilisation IF : NON CONCERNE

2.6 Favoriser la transition vers une économie circulaire

Interventions : types d'actions

Soutenir la transition vers l'économie circulaire

Cette priorité regroupe les actions qui vont créer les conditions nécessaires au développement de l'économie circulaire.

Types d'actions :

- l'observation des déchets (DMA, DAE et déchets du BTP) pour suivre et évaluer dans le temps les objectifs fixés dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets ;
- le développement de l'écoconception ;
- le développement de nouveaux modèles économiques : économie de la fonctionnalité, économie des usages ;
- conseil et diagnostic auprès des entreprises afin d'évaluer la performance individuelle actuelle et potentielle de l'entreprise notamment en termes de gestion des flux mais également d'organisation de la production, de modèle économique et de stratégie globale de l'entreprise.

Type d'actions dans le cadre d'approches intégrées du type plan local de prévention des déchets :

- la sensibilisation et l'éducation à l'économie circulaire dans les territoires (dont actions de communication, animation et formation) ;
- l'appui à la connaissance des territoires et des marchés
- le développement des réseaux d'animation.

Accompagner les acteurs du territoire :

L'objectif de cette priorité est de permettre à un nombre important d'entreprises et de collectivités de s'engager dans une démarche concrète d'économie circulaire pérenne.

Types d'actions:

- Aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets : Investissements matériels et immatériels liés un programme d'investissements- Equipements de recyclage, de tri, de collecte et de réemploi, Travaux de génie civil liés à la création ou au développement d'activités de collecte et de recyclage, Investissement logiciel spécifique, dépenses immatérielles (études, conseil, honoraires, brevets ou licences, ...) si elles sont directement associées au programme d'investissement ;
- Travaux d'étude et de conception, recherche et développement de nouvelles activités de recyclage permettant le développement de nouvelles filières ou de nouveaux débouchés y compris assistance externe et travaux de lancement promotionnel de l'activité ;
- démarches d'animation et le pilotage de démarches d'écologie industrielle et territoriale ;
- études technico-économiques et/ou organisationnelles visant à structurer une nouvelle filière régionale de valorisation matière et organique des déchets ou de sous-produits ;
- construction ou modernisation de déchetteries professionnelles dans les secteurs déficitaires et/ou en tension ;
- équipements de tri et de valorisation de nouvelles typologies de déchets jusqu'alors non valorisés ;
- équipements visant à augmenter les capacités de valorisation de nouvelles quantités de déchets d'activités économiques sur un territoire ;
- construction ou la modernisation d'unités de tri (toutes filières confondues) pour les collectivités ou les entreprises ;
- construction d'unités de préparation de combustibles solides de récupération (CSR) ;
- construction ou la modernisation d'unités de prétraitement, de valorisation, ou de recyclage pour les déchets non dangereux et pour les déchets dangereux, dans une logique de complémentarité avec les unités déjà existantes.

Développer l'économie circulaire dans les filières à fort potentiel

Cette priorité regroupe les actions relatives aux filières à fort enjeu de flux (BTP, agri/agroalimentaire) ou qui présentent de fortes opportunités (plastique, DMA, filière déchet en tant que ressource).

Types d'actions :

Filière déchets du BTP :

- Etudes : études préalables de faisabilité d'implantation des installations de recyclage.
- Equipements et travaux : installations ou équipements, fixes ou mobiles, de préparation à la valorisation et au recyclage permettant de compléter le maillage des installations existantes (ex : concasseur/cribleur de matériaux de démolition, broyeur de déchets) ; déchetteries professionnelles ou autres équipements équivalents dédiés à la collecte et au tri des déchets

Filière biodéchets :

- Les études de projet incitant à des solutions collectives pour les gros producteurs de déchets organiques ;
- L'acquisition de connaissances sur le gaspillage alimentaire, sauf montage d'observatoire dédié ;
- Les investissements dans le cadre de la mise en place de programmes de développement des différents modes de gestion de proximité des biodéchets, du déploiement des équipements de l'offre de la gestion de proximité auprès des

usagers et producteurs de biodéchets en fonction des spécificités du territoire : compostage individuel, de quartier, pied d'immeuble, autonome en établissement, ...

- L'émergence d'une filière de gestion des déchets issus de la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes

Filière plastique :

1. Le soutien au réemploi et aux activités de réduction de l'usage des plastiques notamment à usage unique, via le soutien :

- au développement et à la modernisation des ressourceries ;
- à l'accompagnement des entreprises, notamment du secteur de l'emballage, dans la substitution du plastique à usage unique et la recherche de solutions alternatives (investissement dont R&D), bio-sourçage, écoconception ; aide au process permettant d'aboutir à une diminution du nombre de résines et de la complexité des additifs et composants rendant difficile le recyclage ;
- à l'industrialisation de solutions d'emballages réemployables et recyclables, y compris à travers le développement d'infrastructures logistiques et d'outils de lavage ;
- à l'acquisition des équipements alternatifs à l'utilisation de plastiques notamment à usage unique ou à leur adaptation (équipements de lavage, matériels de conditionnement, adaptation de l'outil de production),

2. Le soutien au recyclage du plastique :

- études et tests de faisabilité de l'incorporation de matières plastiques recyclées, en particulier pour les entreprises qui n'en intègrent pas déjà ;
- investissements des entreprises dans l'adaptation de leurs équipements pour intégrer davantage de matières plastiques recyclées ;
- un soutien à la recherche et au développement du recyclage chimique des plastiques.

Filière Bois B

1. Prévention et Optimisation de la valorisation matière

- Le soutien aux projets d'écoconception (limitation des polluants, des perturbateurs du recyclage, etc. dans les produits à base de bois) ;
- Projets de R&D chez les panneautiers pour augmenter le taux d'incorporation ;
- Projets de R&D pour le développement de nouvelles filières de valorisation ;
- L'acquisition de connaissances, notamment sur les flux (teneurs en polluants, etc.).

2. Investissements permettant une diminution des gisements non valorisés

- Soutien aux investissements sur les installations de tri/préparation
- Soutien aux projets de mutualisation des équipements

Filière déchet en tant que ressource :

Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets.

- Les investissements (matériel et immatériel) permettant la collecte en vue du réemploi/réutilisation ;
- Les investissements permettant le stockage, la réparation et la remise en état des produits, objets, à des fins de réemploi ;

- L'acquisition, l'adaptation et l'aménagement des locaux nécessaires à assurer l'activité.

Bénéficiaires/groupes cibles :

Organismes de recherche (universités...), Grandes Entreprises avec projets innovants, Clusters Pôles d'innovation, Start-up, TPE, PME et ETI, Associations avec un montant minimum FEDER, sinon soutien Région, Fondations, Entreprises de l'ESS, Entreprises de la filière du recyclage, Collectivités et petites EPCI avec un taux maxi d'intervention FEDER ; Organisations de producteurs, Organismes professionnels, Organismes consulaires

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales ou transnationales : à traiter dans V2

Utilisation IF : NON CONCERNE

2.7 Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution

Interventions : types d'actions

Education à l'environnement :

- Programme d'Education à l'Environnement et investissement d'interprétation d'envergure (intérêt régional par l'échelle territoriale, l'originalité et le caractère inédit du sujet traité, le milieu naturel associé, les partenariats multiples, les budgets engagés), auprès de tous les publics, plus particulièrement liés aux milieux naturels.
- Structuration de la filière éducation à l'environnement à destination de tous les publics.

Connaissance :

- Etudes de prospective ou de stratégie d'acquisition de connaissances pour la Nouvelle-Aquitaine, dont l'inventaire du patrimoine naturel.
- Structuration et développement des observatoires régionaux nécessaires à la capitalisation, la validation scientifique et l'organisation des informations naturalistes régionales (faune, flore-habitats naturels, fonge, patrimoine géologique).
- Etudes d'amélioration des connaissances nécessaires à la protection des espèces ou milieux menacés : inventaires, atlas.
- Outils et documents de vulgarisation et diffusion des connaissances : plateformes d'accès à l'information naturaliste, publications généralistes ou thématiques à destination de divers publics.
- Formation / accompagnement des différents acteurs sur la biodiversité.

Espèces :

- Espèces menacées (terrestres et marines) : conservation et restauration des espèces menacées (espèces faisant l'objet de plans nationaux ou régionaux d'actions, espèces classées VU, EN et CR sur les listes rouges régionales ou infrarégionales ou répondant aux critères UICN équivalent) ;

- Investissements (acquisition foncière - projet de création ou d'extension, travaux, équipements) dans les centres de sauvegarde de la faune sauvage et des espèces menacées ;
- Espèces exotiques envahissantes : amélioration des connaissances, opérations de luttes innovantes (nouvelles, expérimentales, répliquables et justifiées pour la ou les espèces ciblées), éradication des espèces émergentes.

Espaces naturels : dans le cadre d'approches intégrées cohérentes avec les priorités de la stratégie régionale biodiversité et permettant de planifier et de prioriser les actions

- Gestion des espaces naturels remarquables (aires sous protection forte (zones cœur de parc national, arrêté de protection de biotope ou de géotope, réserves naturelles, réserves biologiques), terrains sous maîtrise foncière des conservatoires – des espaces naturels, du littoral -, milieux identifiés comme « hot-spot de biodiversité », ZNIEFF de type I, sites inscrits à l'inventaire du patrimoine géologique) :
 - acquisitions foncières par les conservatoires (conservatoire du littoral et Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine), Départements, les collectivités et propriétaires privés engagés dans une Obligation Réelle Environnementale, ainsi qu'au sein des réserves naturelles;
 - études/suivi,
 - actions de conservation ou travaux de restauration des milieux et ouvrages,
- Aménagement d'espaces naturels permettant la valorisation du patrimoine naturel et la maîtrise des flux de fréquentation (équipement pédagogique, aménagements écotouristiques...)
- Travaux de restauration / conservation des continuités écologiques

Territoires / projets :

- Stratégies locales de reconquête de la biodiversité (élaboration des stratégies, structuration de la connaissance, planification et mise en œuvre des actions de préservation/valorisation/sensibilisation) en déclinaison de la Stratégie Régionale de Biodiversité ;
- Biodiversité en ville : aménagements urbains (y compris acquisition), préservation et restauration des continuités écologiques en déclinaison de la prise en compte TVB dans les documents d'urbanisme ;
- Accompagnement des différents usagers pour une meilleure acceptation du retour de certaines espèces sur leur territoire (grands prédateurs ours, loup, ...poissons migrateurs) et amélioration des conditions de cohabitation ;
- Projets d'envergure (programme régional ou sur de très grandes surfaces en déclinaison de la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme, ou en réponse à un fort enjeu de préservation d'espèce ou habitat rare)) de renaturation d'espaces naturels dont renaturation des friches économiques, SNCF et militaires, du foncier des sites industriels et des terrains contaminés, hors dépollution des sols ;
- Fonctionnement de sites pilotes permettant la recherche action entre laboratoire de recherche, entreprises et société civile, en déclinaison de travaux scientifiques tel qu'Ecobiose.

Bénéficiaires/groupes cibles :

Associations, Fondations, Collectivités publiques et leurs groupements, Syndicats mixtes, Etablissements Publics, Laboratoires de recherche, universités, clusters ; Collectif de professionnels (entreprises), et entreprises engagées dans une démarche collective, Organisations (inter)professionnelles, Propriétaires privés

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales ou transnationales : *à traiter dans V2*

Utilisation IF : NON CONCERNE

Axe 3 :

Une Nouvelle-Aquitaine qui poursuit la construction d'un réseau de mobilité propre

3.3 Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face au changement climatique aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière

Interventions : types d'actions

Le secteur des transports représente 41% des gaz à effet de serres avec un mode routier prépondérant tant pour les déplacements du quotidien que pour les marchandises. Engagée dans le plan de relance national, la Région soutient la mobilité propre dans le cadre de la transition énergétique et écologique et en réponse à la crise, En effet, la crise nous oblige à réinventer un nouveau schéma logistique et cela passe nécessairement par une ambition forte concernant la mobilité des personnes et des marchandises.

Afin de mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente, la Région s'appuiera sur deux leviers, technologiques et usages afin de réduire la dépendance au véhicule individuel, favoriser le report modal et accompagner le développement des motorisations alternatives.

Les soutiens concerneront :

- Investissement dans les véhicules à faibles émissions de GES et de polluants pour le transport de marchandises et collectif de passagers **et les bennes à ordures** utilisant des vecteurs énergétiques décarbonés (BioGNV, électrique, hydrogène, biocarburants 2ème génération) pour les besoins du territoire ;
- Investissement dans les infrastructures de recharge et d'avitaillement de vecteurs énergétiques décarbonés pour la mobilité ;
- Investissement en faveur du report-modal de voyageurs et de marchandises, y compris fluvial :
 - Aménagement de pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité (au minimum 2 modes de transport) favorisant l'intermodalité sur l'ensemble des réseaux de transports (travaux)
 - Aménagement des Installations Terminales Embranchées pour le transport de marchandises **(ex : infrastructures ou équipements tels que voies, plates-formes de chargement, zones de chargement, installations d'éclairage, équipements fixes de chargement permettant à un entreprise privée de se raccorder au réseau principal)**
- Investissement en faveur des modes collectifs, partagés et actifs :

- Extension et aménagement de pistes cyclables et vélos-routes/voies vertes favorisant notamment la mobilité quotidienne (en lien avec des pôles d'échanges, zones d'activités périphériques, établissements scolaires, services publics ...) et/ou la résorption des points durs sur les itinéraires (ouvrages d'art,..)
- Développement du stationnement vélo et services aux cyclistes s'inscrivant dans une démarche de report modal
 - Expérimentation des nouveaux systèmes de transports propres.

Bénéficiaires/groupes cibles :

Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, associations, fondations, entreprises dont les grandes entreprises, structures d'économie mixte, bailleurs sociaux

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales ou transnationales : à traiter dans V2

Utilisation IF : NON CONCERNE

3.4. Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable

Interventions : types d'actions

L'augmentation du trafic routier et des déplacements individuels par voiture a un impact direct sur l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (+13.8% depuis 1990). Engagée dans le plan de relance national, la Région soutient la mobilité urbaine durable, dans le cadre de la transition énergétique et écologique et en réponse à la crise. L'une des priorités de NEOTERRA est la lutte contre la pollution de l'air et la congestion des villes.

Pour y parvenir, la Région s'appuiera sur deux leviers, technologiques et usages qui contribuent efficacement à réduire la dépendance au véhicule individuel, à favoriser le report modal et à accompagner le développement des motorisations alternatives.

Les soutiens concerneront :

- Investissement dans les véhicules à faibles émissions de GES et de polluants pour le transport de marchandises et collectif de passagers et les bennes à ordures utilisant des vecteurs énergétiques décarbonés (BioGNV, électrique, hydrogène, biocarburants 2ème génération) pour les besoins du territoire ;
- Investissement dans les infrastructures de recharge et d'avitaillement de vecteurs énergétiques décarbonés pour la mobilité
 - Aménagement de pôles d'échanges multimodaux favorisant l'intermodalité en milieu urbain et interurbain (travaux)
 - Aménagement des Installations Terminales Embranchées pour le transport de marchandises (ex : infrastructures ou équipements tels que voies, plates-formes de chargement, zones de chargement, installations d'éclairage, équipements

fixes de chargement permettant à un entreprise privée de se raccorder au réseau principal)

- Investissement en faveur des modes collectifs, partagés et actifs :
- Extension et aménagement de pistes cyclables et vélos-routes/voies vertes favorisant notamment la mobilité quotidienne en milieu urbain et interurbain (en lien avec des pôles d'échanges, zones d'activités périphériques, établissements scolaires, services publics,...)
- Développement, en milieu urbain et interurbain, de stationnement vélo et services aux cyclistes s'inscrivant dans une démarche de report modal
- Expérimentation des nouveaux systèmes de transports propres

Bénéficiaires/groupes cibles :

Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, associations, fondations, entreprises dont les grandes entreprises, structures d'économie mixte, bailleurs sociaux

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales ou transnationales : *à traiter dans V2*

Utilisation IF : NON CONCERNE

Axe 4 :

Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires

4.1 FSE Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale;

Interventions : types d'actions

Les créations d'entreprises sont en baisse depuis un an atteignant jusqu'à -18.6% entre le 1^{er} trimestre et le 2^{ième} trimestre 2020 en région. La création d'activités permet d'accéder à un emploi le plus souvent durable et de répondre à un besoin du territoire. La mobilisation de cet objectif spécifique vise donc à favoriser la création et le maintien d'emploi et d'activité des entreprises notamment dans l'économie sociale et solidaire génératrice d'innovation.

Les actions soutenues viseront :

1/ L'accompagnement à la création/reprise d'activités

- **La promotion à l'entrepreneuriat**

- Développement d'outils et d'actions d'information et d'orientation des publics sur les dispositifs existants en matière de création d'activités et reprise (exemples : manifestations, point d'accueil, éveil à l'entrepreneuriat....).
- Actions collectives favorisant les échanges entre les futurs créateurs.
- Développement d'outils et d'actions auprès des publics cibles visant au repérage des publics, à encourager et promouvoir l'esprit d'entreprendre, l'emploi indépendant (exemples : actions de sensibilisation, communication, utilisation du numérique...).

- **La coordination et l'efficacité des dispositifs sur le territoire**

- Dispositifs favorisant l'identification des ressources disponibles en matière de création d'activités et de reprise sur le territoire.
- Actions de sensibilisation et de professionnalisation auprès des conseillers en charge de l'accompagnement des publics sur les dispositifs existants et leurs spécificités (exemples : action de formation, harmonisation des techniques d'accompagnement, création d'outils communs,....).

- Actions d'ingénierie visant à améliorer l'efficacité des dispositifs en matière de création d'activité et reprise d'activités par la mise en place notamment d'observatoires, d'études, d'interfaces, d'animation et de coordination entre acteurs.....

- **L'accompagnement à l'entrepreneuriat**

- Actions d'évaluation préalable des publics porteur d'un projet permettant soit de valider l'entrée dans le parcours d'accompagnement à la création d'activité soit de proposer une ou plusieurs pistes de réorientation.
- Actions d'information/sensibilisation et de positionnement auprès des potentiels créateurs afin d'identifier leurs besoins et les compétences nécessaires pour leur future création d'activité.
- Parcours d'accompagnement à la création d'activités : soutien individuel ou action collective auprès des créateurs durant les phases d'émergence, de maturation et de démarrage de leur projet (exemples : définition d'un plan d'action, réalisation d'une étude économique, de faisabilité, élaboration d'un plan de financement, choix d'un cadre juridique, structuration financière....)
- Parcours d'accompagnement à la création d'entreprises adapté à certains publics spécifiques (exemple : les diagnostics et les études économiques à destination des candidats à l'installation en agriculture et le suivi technico-économique après installation à destination des nouveaux installés en agriculture,...).
- Actions de formation visant l'augmentation du niveau de compétences des acteurs (exemples : financement d'actions de formation en comptabilité, analyse financière, marketing, technique de vente, communication, recrutement, droit du travail, gestion des relations humaines,.....)
- Parcours d'accompagnement à la réorientation professionnelle en cas d'abandon du projet de création d'activités favorisant l'insertion professionnelle des publics.

2/ Le soutien et l'accompagnement de l'emploi local par l'ESS et l'innovation sociale à travers :

- **Soutien au réseau d'accompagnement de l'ESS**

- Programmes des structures d'appui et d'accompagnement de l'ESS : soutien à la création d'activité / reprise notamment en permettant de bénéficier d'une information, d'un hébergement juridique et/ou d'un parcours (accompagnement collectif ou individuel, entretien, formation).
- Actions de coordination et de structuration d'acteurs /réseau de l'ESS ou programme régional des têtes de réseau de l'ESS visant une meilleure information, orientation et accompagnement des porteurs de projet/acteurs.
- Actions de professionnalisation à destination des acteurs de l'ESS.

- **Soutien direct aux projets, créateurs d'emplois pérennes ou vecteurs de consolidation des emplois et des activités**

- Dispositif de soutien à l'amorçage de micro-projets de l'ESS (associatifs, coopératifs....) au profit du développement de l'emploi et des initiatives dans les territoires.

- Actions de soutien aux projets d'innovation sociale.
- Actions visant les processus de coopération, les pôles de compétences ou les projets de partenariats et de mutualisation de moyens entre acteurs de l'ESS sur les territoires pour répondre aux besoins locaux.

Groupes cibles :

Tout public notamment : les demandeurs d'emploi ou recherche d'un emploi, les inactifs, les salariés, les professionnels des structures spécialisées, les futurs exploitants agricoles et nouvellement installés, les étudiants, les apprentis, les jeunes, les femmes, les seniors, les publics les plus vulnérables.

Bénéficiaires :

Organismes de formation, centres de formations des apprentis, Universités ou Etablissements d'enseignement supérieur, structures d'accompagnement à la création d'entreprise, organismes consulaires, Collectivités publiques et leurs groupements, associations, coopératives, réseaux de créateurs établissements d'enseignement, groupement d'employeurs, entreprises de l'ESS ...

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales ou transnationales : à traiter dans V2

Utilisation IF : NON CONCERNE

4.4 FSE Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques;

Interventions : types d'actions

Face aux disparités territoriales en matière d'offre de formation ou d'égalité d'accès, la mobilisation de cet objectif spécifique, conformément à l'évolution des politiques en matière d'orientation et à leur déclinaison régionale, vise à favoriser l'orientation des publics et l'évolution professionnelle pour permettre à chacun de se construire un parcours de réussite tout au long de la vie en phase avec les réalités économiques du territoire et des besoins.

Les actions soutenues viseront :

1/ L'accès à l'orientation et l'évolution professionnelle sur le territoire

- Développement d'actions et de dispositifs favorisant le soutien à la connaissance et à la promotion des métiers et des formations.
- Développement sur le territoire d'espaces régionaux d'accueil des publics favorisant l'accès à la formation, aux métiers et à l'emploi : animation et coordination de ces espaces.
- Actions d'information collectives et de conseil auprès des publics pour favoriser leur orientation et/ou réorientation.

- Développement d'outils favorisant l'accès à l'orientation (outils numériques, portail d'information...) pour diffuser une information plus lisible, accessible et plus fiable qualitativement.
- Actions d'évaluation des dispositifs menés en termes d'orientation.

2/ La promotion de l'alternance

- Actions d'information et de promotion des formations en alternance.
- Actions d'accompagnement et d'ingénierie visant l'amélioration de la qualité des parcours en apprentissage, (études, observatoire, techniques pédagogiques,...).

3/ La coordination/professionnalisation des acteurs

- Actions de professionnalisation à destination des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi.
- Actions de coordination et de structuration des missions des professionnels de l'orientation visant à appuyer la logique de fonctionnement entre réseaux partenaires (économique, formation, éducation).
- Développement d'outils et d'actions favorisant une meilleure lisibilité des dispositifs de l'orientation pour les acteurs de l'orientation.

4/ La sécurisation des parcours et des réussites

- Dispositifs d'identification et d'accompagnement des publics en difficulté afin de prévenir tout type de rupture (exemple : les abandons de parcours).
- Actions d'accompagnement favorisant une orientation choisie et permettant l'évolution et les mobilités professionnelles.
- Actions d'accompagnement visant à favoriser une meilleure orientation des publics souhaitant s'engager dans l'enseignement supérieur.
- Dispositifs d'ingénierie permettant les actions innovantes et expérimentales visant la sécurisation des parcours.

5/ Le développement des initiatives et de l'expérimentation sur les territoires

- Soutien à des initiatives territoriales favorisant le rapprochement entre la formation et les entreprises et/ou mettant en œuvre de nouvelles formes de collaboration entre les acteurs du territoire.
- Soutien aux actions permettant la prospective en termes d'évolution des métiers et des compétences (exemple : études,...) en fonction des territoires.

6/ Le soutien aux rencontres publics/ entreprises

- Dispositifs favorisant la connaissance et la découverte des métiers en entreprise et des emplois existants au regard des besoins du territoire à travers par exemple des journées portes ouvertes, visites entreprises, intervention de chefs d'entreprise et/ou salariés...
- Soutien aux mises en situation en milieu professionnel favorisant une meilleure connaissance des métiers et donc une meilleure orientation des publics.

7/ L'accompagnement des entreprises à devenir "entreprise formatrice"

- Actions d'accompagnement auprès des entreprises favorisant la connaissance des publics et des outils/formations développés sur les territoires.
- Actions d'accompagnement et/ou de formation auprès des entreprises permettant à celles-ci de devenir « entreprise apprenante » dans des parcours de formation en alternance notamment et afin de favoriser la transmissions des savoir-faire.

Groupes cibles :

Tout public notamment : Jeunes, demandeurs d'emploi ou public en recherche d'emploi, salariés, seniors, actifs, inactifs, les publics les plus fragiles, professionnels des organismes et structures de l'orientation et de la formation tout au long de la vie.

Bénéficiaires :

Collectivités publiques et leurs groupements, organismes consulaires établissements publics, GIP, entreprises, associations, établissements d'enseignement secondaire ou supérieur, acteurs de l'orientation, consortium d'acteurs sur un territoire...

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales ou transnationales : *à traiter dans V2*

Utilisation IF : NON CONCERNE

4.6 FSE Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle;

Interventions : types d'actions

Malgré la hausse du niveau de qualification, la population de la région demeure globalement moins qualifiée qu'à l'échelle nationale. La mobilisation de cet objectif spécifique vise à accompagner la politique de formation définie pour le territoire dans le cadre du CPRDFOP (Contrat de Plan Régional Développement des Formations et de l'Orientation professionnelle) et du plan de rebond régional ayant pour vocation de limiter les effets de la crise sanitaire sur le marché du travail et d'accompagner les mutations qui s'opèrent.

Les actions soutenues viseront :

1/ Le développement de l'accès à la formation et à l'emploi

- Actions de formation liées à l'acquisition des compétences clés, les savoirs de base pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- Action de formation pour la maîtrise de la langue (exemple : formation Français, Langues Étrangères).

- Actions facilitant l'entrée en formation ou qui visent l'obtention d'une pré-qualification ou l'acquisition de compétences (exemples : requalification ou perfectionnement, formations préparatoires à l'entrée en école, formations professionnalisantes de courtes durées).
- Dispositifs de formation qui visent la préparation à un cursus de formation et à un projet professionnel.
- Actions de remobilisation permettant le retour en formation ou en emploi à travers les Ecoles de la Deuxième Chance.

2/ L'accès à l'emploi par le développement des compétences

- Actions de formation diplômantes et/ou qualifiantes permettant d'obtenir une qualification.
- Actions de formation visant à prévenir les ruptures de parcours.
- Dispositifs et outils d'ingénierie visant l'amélioration de la qualité de la formation en alternance.

3/ Le soutien à la mobilité dans les cursus de formation et d'insertion pour renforcer l'employabilité des publics

- Actions permettant la structuration et la coordination d'un réseau de professionnels de la mobilité européenne et internationale en Nouvelle-Aquitaine s'inscrivant dans le cadre du COREMOB.
- Actions visant la professionnalisation des acteurs pour l'accompagnement à la mobilité (la phase de mobilité n'est pas financée par le FSE mais seulement l'accompagnement en amont et en aval de la mobilité).

4/ L'accompagnement de la transformation de l'appareil de formation

- Développement d'outils et d'actions favorisant la mutualisation des moyens et la modernisation des pratiques des acteurs de la formation.
- Dispositifs d'expérimentation et de diffusion de nouveaux procédés pédagogiques pouvant notamment contribuer au « verdissement » des formations.
- Accompagner les mutations du travail dans les modes de création et de diffusion stimulés grâce aux outils numériques.

Groupes cibles :

Tout public notamment : Personnes peu ou pas qualifiées, les publics en situation d'illettrisme, les demandeurs d'emploi ou public à la recherche d'un emploi, les personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville, les personnes sous-main de justice, les personnes en contrats aidés, les actifs, les salariés, les inactifs, les publics les plus fragiles, les acteurs de l'information, du conseil et de la formation...

Bénéficiaires :

Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, entreprises, associations, organismes consulaires...

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales ou transnationales : à traiter dans V2

Utilisation IF : NON CONCERNE

4.1 FEDER Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures;

Interventions : types d'actions

La formation se pose aujourd'hui non seulement comme une alternative au chômage mais aussi comme permettant d'accompagner les transitions professionnelles qui vont s'imposer aux actifs ainsi qu'aux transformations du secteur. Sous les effets de la crise sanitaire, la filière formation connaît une accélération importante de sa mutation. La mobilisation de cet objectif spécifique vise à soutenir le nécessaire cap de transformation de l'appareil de formation dans ses équipements.

Les actions soutenues viseront :

- le développement de plateaux techniques innovants proposés notamment dans une logique partenariale et de mutualisation des équipements (exemple : Campus des métiers,...),
- l'acquisition d'équipements pour améliorer la qualité, l'efficacité des formations notamment pour les parcours à distance.

Bénéficiaires/groupes cibles :

Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, entreprises, associations, organismes consulaires...

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales ou transnationales : à traiter dans V2

Utilisation IF : NON CONCERNE

Axe 5 :

Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux (FEDER)

5.1 Mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines;

Interventions : types d'actions

5.1.1 Renforcement de l'ingénierie territoriale

Les différents temps de concertation et les contributions des partenaires ont permis de mettre en avant la nécessité de renforcer la chaîne d'ingénierie dans les territoires. De bonnes pratiques sont déjà mises en place, avec un ancrage territorial important et une animation d'un réseau d'acteurs territoriaux permettant les échanges d'expériences et l'émergence de projets innovants et multisectoriels, voire atypiques.

Une ingénierie renforcée dans les territoires doit être le socle de l'axe 5. Elle doit permettre de compléter les moyens existants en :

- Renforçant la mise en réseau d'acteurs locaux et le maillage du territoire, que ce soit autour d'une thématique, d'une approche territoriale ou interterritoriale
- Faisant converger les intérêts des différents groupes (usagers, financeurs, etc) vers des projets collectifs et partagés
- Développant des projets dans une approche la plus intégrée possible
- Apportant une expertise et un soutien technique dans les territoires, à destination des bénéficiaires des aides européennes

Dans ce cadre seront donc soutenues les actions visant le développement :

- D'une ingénierie généraliste / ingénierie de projet de cohérence territoriale pour l'animation d'une stratégie locale et interterritoriale
- D'une ingénierie de projet thématique, permettant notamment de mutualiser et assurer un maillage des expertises interterritoriales
- D'une ingénierie d'amorçage de projets
- De la mise en réseau ou d'une coopération thématique et interterritoriale

5.1.2 Attractivité durable des territoires – accès aux services

Les actions éligibles devront, dans une perspective générale de transition écologique, climatique et énergétique, répondre aux objectifs suivants :

- Revitalisation commerciale des villes-centres, des centres-bourgs et des quartiers politiques de la ville

- Contribuer à l'amélioration de l'habitat en milieu rural en luttant contre la précarité énergétique
- Favoriser le développement et l'accessibilité des services de proximité et des commerces des territoires déficitaires (secteurs ruraux, villes et bourgs maintenant une armature urbaine « secondaire », quartiers politique de la ville notamment)

L'enjeu est d'assurer le maintien et l'apport de population dans des secteurs fragilisés en assurant une réponse aux besoins « de base » aux habitants. Dans ce cadre, pourront être soutenus les types de projets suivants :

Projets s'inscrivant dans une stratégie de dynamisation des centres bourgs, villes ou quartier

- Équipements à vocation économique (dont commerciales et artisanales) et de service
- Création et amélioration de logements sociaux (- de 20 logements)
- Aménagements des espaces communs et services collectifs
- Renaturation et aménagement paysager de sites déqualifiés

Equipements permettant le développement et le maintien de l'accès aux services à la population

- Création, réhabilitation, équipement de bâtiments permettant la mutualisation de service aux publics
- Infrastructures d'accueil des professionnels de santé (projets intégrant le développement de la télémédecine, la e-santé, le logement collectif pour les professionnels, les internats de santé...)
- Création, réhabilitation, équipement de bâtiments en appui à des projets de développement inscrits dans des stratégies locales dans les secteurs : culturels et patrimoniaux, sportifs, des loisirs, et de l'enfance/jeunesse

Emergence de nouveaux services

- Création, réhabilitation, équipements de bâtiments permettant l'accès à la formation des publics et à l'orientation professionnelle des jeunes (salles de formation, accompagnement des publics pour faciliter leur accès à la formation)
- Plateformes de mobilité solidaire
- Création, réhabilitation, équipement de mutualisation d'équipements de lieux « hybrides » (accueil d'au moins 2 activités différentes)

5.1.3. Soutien aux dynamiques d'innovation et reconversion territoriales

Les actions éligibles devront, dans une perspective générale de transition écologique, climatique et énergétique, répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser la prise en compte des enjeux actuels de transitions dans les territoires urbains et ruraux

- Renforcer l'émergence et la structuration de nouveaux modèles de développement économique, réduisant les inégalités territoriales et prenant soin de préserver les ressources naturelles
- Permettre la transformation et la reconversion de zones « déclassées » et lutter contre le morcellement du foncier bâti et non bâti

A ce titre, plusieurs types d'actions sont soutenus :

Développer de nouvelles activités dans les territoires

- Actions d'aménagements et d'équipements touristiques durables, y compris la redynamisation de stations touristiques existantes
- Développement de la cyclologitisme comme moyen de maintenir un écosystème économique notamment en milieu rural, auprès des personnes fragiles, les livraisons ou taxis en vélos étant un moyen de maintenir des liens de proximité (logique de couvrir le dernier kilomètre)
- Aménagement des itinéraires touristiques fluviaux
- Actions de valorisation touristique du patrimoine de sites emblématiques ou présentant du potentiel,
- Actions concourants au développement de la forêt publique, à visée récréative, économique, paysagère, dans les territoires.

Emergence et structuration d'un développement économique durable des territoires

- Investissements permettant le développement de l'économie sociale et solidaire et l'inclusion sociale de tous les publics
- Création, réhabilitation, équipement de bâtiments accueillant des tiers lieux, permettant notamment le développement du télétravail dans les territoires
- Développement de projets culturels et patrimoniaux,
- Soutien aux projets culturels innovants et s'appuyant sur l'ESS et les droits culturels

Transformation et reconversion de zones « déclassées »

- Reconversion et requalification de friches concourant à la lutte contre l'étalement urbain et la consommation foncière, et répondant aux enjeux de cet axe.

Bénéficiaires/groupes cibles :

5.1.1 : Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, établissements d'enseignement, Associations, PNR

5.1.2 : Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, bailleurs sociaux, porteurs privés (dont fondations), indépendants du milieu culturel, PNR...

5.1.3 : Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, entreprises, entreprises y compris les entreprises de l'ESS, PNR, Organismes HLM, Fondations, ...

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux:

Les territoires de Nouvelle-Aquitaine porteurs d'une « stratégie territoriale intégrée » (contrats passés avec l'Etat (contrats de ville, Petites villes de demain, Opération de revitalisation du

territoire, etc.), soit des contrats de développement conclus avec la Région ou avec les conseils départementaux ou des contrats de « pays », soit de l'AMI revitalisation Centres villes et Centres bourgs, soit des stratégies de développement local menées par les acteurs locaux.

Actions interrégionales ou transnationales : à traiter dans V2

Utilisation IF : NON CONCERNE

5.2 Mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité, y compris aussi, dans les zones rurales et côtières, par le développement local mené par les acteurs locaux.

Interventions : types d'actions

5.2.1 Renforcement de l'ingénierie territoriale

Les différents temps de concertation et les contributions des partenaires ont permis de mettre en avant la nécessité de renforcer les chaînes d'ingénierie dans les territoires. De bonnes pratiques sont déjà mises en place, avec un ancrage territorial important et une animation d'un réseau d'acteurs territoriaux permettant les échanges d'expériences et l'émergence de projets innovants et multisectoriels, voire atypiques.

Une ingénierie renforcée dans les territoires doit être le socle l'axe 5. Elle doit permettre de compléter les moyens existants en :

- Renforçant la mise en réseau d'acteurs locaux et le maillage du territoire, que ce soit autour d'une thématique, d'une approche territoriale ou interterritoriale
- Faisant converger les intérêts des différents groupes (usagers, financeurs, etc.) vers des projets collectifs et partagés
- Développant des projets dans une approche la plus intégrée possible
- Apportant une expertise et un soutien technique dans les territoires, à destination des bénéficiaires des aides européennes

Dans ce cadre seront donc soutenues les actions visant le développement :

- D'une ingénierie généraliste / ingénierie de projet de cohérence territoriale pour l'animation d'une stratégie locale et interterritoriale
- D'une ingénierie de projets thématiques, permettant notamment de mutualiser et assurer un maillage des expertises interterritoriales
- D'une ingénierie d'amorçage de projets
- La mise en réseau ou de coopération thématique et interterritoriale

5.2.2 Attractivité durable des territoires – accès aux services

Les actions éligibles devront, dans une perspective générale de transition écologique, climatique et énergétique, répondre aux objectifs suivants :

- Revitalisation commerciale des villes-centres, des centres-bourgs et des quartiers politique de la ville
- Contribuer à l'amélioration de l'habitat en milieu rural en luttant contre la précarité énergétique
- Favoriser le développement et l'accessibilité des services de proximité et des commerces des territoires déficitaires (secteurs ruraux, villes et bourgs maintenant une armature urbaine « secondaire », quartiers politique de la ville notamment)

L'enjeu est d'assurer le maintien et l'apport de population dans des secteurs fragilisés en assurant une réponse aux besoins « de base » aux habitants. Dans ce cadre, pourront être soutenus les types de projets suivants :

Projets s'inscrivant dans une stratégie de dynamisation des centres bourgs, villes ou quartier

- Équipements à vocation économique (dont commerciales et artisanales) et de service
- Création et amélioration de logements sociaux (- de 20 logements)
- Aménagements des espaces communs et services collectifs
- Renaturation et aménagement paysager de sites déqualifiés

Equipements permettant le développement et le maintien de l'accès aux services à la population

- Création, réhabilitation, équipements de bâtiments permettant la mutualisation de services au public
- Infrastructures d'accueil des professionnels de santé (projets intégrant le développement de la télémédecine, la e-santé, le logement collectif pour les professionnels, les internats de santé...)
- Création, réhabilitation, équipement de bâtiments en appui à des projets de développement inscrits dans des stratégies locales dans les secteurs culturels et patrimoniaux sportifs des loisirs, de l'enfance/jeunesse

Emergence de nouveaux services

- Création, réhabilitation, équipement de bâtiment permettant l'accès à la formation des publics et à l'orientation professionnelle des jeunes (salles de formation, accompagnement des publics pour faciliter leur accès à la formation)
- Plateformes de mobilité solidaire
- Création, réhabilitation, équipement de mutualisation de lieux « hybrides » (accueil d'au moins 2 activités différentes)

5.2.3. Soutien aux dynamiques d'innovation et reconversion territoriales

Les actions éligibles devront, dans une perspective générale de transition écologique, climatique et énergétique, répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser la prise en compte des enjeux actuels de transitions dans les territoires urbains et ruraux
- Renforcer l'émergence et la structuration de nouveaux modèles de développement économique, réduisant les inégalités territoriales et prenant soin de préserver les ressources naturelles
- Permettre la transformation et la reconversion de zones « déclassées » et lutter contre le morcellement du foncier bâti et non bâti

A ce titre, plusieurs types d'actions sont soutenus :

Développer de nouvelles activités dans les territoires

- Actions d'aménagements et d'équipements touristiques durables, y compris la redynamisation de stations touristiques existantes
- Développement de la cyclologistique comme moyen de maintenir un écosystème économique notamment en milieu rural, auprès des personnes fragiles, les livraisons ou taxis en vélos étant un moyen de maintenir des liens de proximité (logique de couvrir le dernier kilomètre)
- Aménagement des itinéraires touristiques fluviaux
- Actions de valorisation touristique du patrimoine de sites emblématiques ou présentant du potentiel,
- Actions concourants au développement de la forêt publique, à visée récréative, économique, paysagère, dans les territoires.

Emergence et structuration d'un développement économiques durable des territoires

- Investissements permettant le développement de l'économie sociale et solidaire et l'inclusion sociale de tous les publics
- Création, réhabilitation, équipements de bâtiments accueillant des tiers-lieux, permettant notamment le développement du télétravail dans les territoires,
- Développement de projets culturels et patrimoniaux,
- Soutien aux projets culturels innovants et s'appuyant sur l'ESS et les droits culturels

Transformation et reconversion de zones « déclassées »

- Reconversion et requalification de friches concourant à la lutte contre l'étalement urbain et la consommation foncière, et, en répondant aux enjeux de cet axe.

5.2.4. Soutien aux dynamiques d'innovation et reconversion territoriales du massif Pyrénéen

La zone de massif des Pyrénées, présente des caractéristiques spécifiques (zones défavorisées au sens des Traités), et particulièrement fragilisée par le changement climatique.

Cette situation a conduit, en 2017, à la mise en place d'un « plan montagne Pyrénées-Atlantiques » qui réunit les acteurs et les partenaires institutionnels : Département, région et Etat. Ce plan couvre un champ large concernant la problématique « montagne ». Ce plan

constitue le socle de travail sur la zone de montagne.

Le diagnostic régional a mis en avant la nécessité de conduire des actions visant à maintenir dans ce territoire les conditions de vie des populations montagnardes, qui contribuent par leurs activités au maintien d'un patrimoine économique, culturel et environnemental caractéristique.

A ce titre, plusieurs types d'actions sont soutenus au titre de cet axe :

- Investissements dans des activités existantes et nouvelles, dans un objectif d'adaptation aux effets du changement climatique et contribuant au développement d'une activité économique «4 SAISONS », notamment dans les stations de ski, inscrite dans l'objectif de développement soutenable du milieu montagnard
- Investissements permettant de renforcer l'attractivité des territoires de montagne, par l'amélioration, la diversification, la qualification et la promotion d'une offre durable d'activité pour la population touristique et permanente :
 - création, réhabilitation d'hébergements touristiques (refuges, gîtes de groupes, hôtels, centres de vacances...),
 - création, modernisation d'infrastructures liées aux sports de nature,
- actions de promotion du territoire de montagne comme espace de vie permettant l'accueil et intégration d'une nouvelle population permanente en montagne.

D'autres actions pourront être conduites dans le cadre des autres axes du programme, notamment :

- Au sein de l'Axe 5.2.1 pour le renforcement de l'ingénierie de développement du milieu montagnard (par exemple prise en compte des interactions entre vallées et avec les zones de piémont), 5.2.2 et 5.2.3 pour les projets s'inscrivant dans ces thématiques
- Au sein de l'axe 2 : Actions de protection et de valorisation du patrimoine environnemental et culturel, Actions de sensibilisation et de connaissance du public sur les enjeux du maintien de la biodiversité en zone montagne, actions limitant les atteintes et les dégradations de sites présentant une valeur environnementale et culturelle, et, actions liées à la mobilité.
- Au sein des axes 1 et 4 : Accompagnement à la création d'activités nouvelles, liées aux besoins créés par le changement climatique, dans la logique de la pluriactivité et des emplois saisonniers.

Bénéficiaires:

5.2.1 : Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, établissements d'enseignement, Associations, PNR

5.2.1 : Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, bailleurs sociaux, porteurs privés (dont fondations), indépendants du milieu culturel, PNR...

5.2.3 : Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, entreprises, entreprises y compris les entreprises de l'ESS, PNR, Organismes HLM, Fondations

5.2.4. : Opérateurs privés et publics dont l'action concerne la zone de massif du département des Pyrénées-Atlantiques

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux pour les interventions 5.2.1, 5.2.2 et 5.2.3:

Les territoires de Nouvelle-Aquitaine porteurs d'une « stratégie territoriale intégrée » (contrats passés avec l'Etat (contrats de ville, Petites villes de demain, Opération de revitalisation du territoire, etc.), soit des contrats de développement conclus avec la Région ou avec les conseils départementaux ou des contrats de « pays », soit de l'AMI revitalisation Centres villes et Centres bourgs, soit des stratégies de développement local menées par les acteurs locaux.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux pour l'intervention 5.2.4:

La zone de massif du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Actions interrégionales ou transnationales pour l'intervention 5.2.4 :

Interrégionale : mise en œuvre via le schéma et la convention interrégionale de massif es Pyrénées, en partenariat avec la Région Occitanie, l'Etat et les Départements du Massif pyrénéen.

Transfrontalier : Référence partagée avec le Programme Transfrontalier Espagne-France-Andorre : avec une référence partagée dans la « Stratégie des Pyrénées », élaborée en association entre les autorités publiques des deux versants, au sein de la Communauté de Travail des Pyrénées

Utilisation IF : NON CONCERNE

Axe 6 :

Assistance technique FEDER

Afin de remplir les objectifs fixés par l'Autorité de gestion dans la partie 1 du présent programme : fluidifier la mise en œuvre des fonds européens, revaloriser l'image de l'Europe et mettre en place d'une gouvernance efficace et partagée, tout en sécurisant l'intervention du FEDER et du FSE+, elle mobilisera les crédits d'assistance technique, prévue aux articles 29 à 30 du RDPC.

Ces crédits permettront donc de soutenir toutes les actions administratives nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme (axes FEDER) par la mise en place d'un système de pilotage, de gestion, de contrôle et d'évaluation performants.

En termes de « Gestion des projets, de suivi du programme et de contrôle » :

- Préparation et élaboration des différentes procédures et documents afférents, nécessaires à la mise en œuvre du programme. Création de documents standardisés conformément à la piste d'audit (dossier type, rapport d'instruction, notification, convention, contrôle de service fait...)
- Gestion des dossiers dans leurs différentes phases : instruction, programmation, contrôle de service fait, paiement et archivage,
- Définition et mise en œuvre de procédures claires pour les différents types de contrôle,
- Suivi du programme par le biais d'un système informatique sécurisé et permettant la transmission de données à la Commission par voie électronique,
- Toutes actions visant à réduire la charge administrative des bénéficiaires comme s'y engageant l'Autorité de gestion dans ce programme,
- Rémunération des personnels impliqués dans l'animation, le pilotage, la gestion, le contrôle, le suivi et l'évaluation du Programme, le règlement des plaintes ainsi que la publicité et la communication,
- Préparation et réalisation d'actions de formation, d'information et de professionnalisation des personnels, avec notamment l'élaboration d'un plan de formation, composé par exemple de modules de base sur les fondamentaux de l'Union Européenne et de modules complémentaires d'approfondissement sur le contrôle de service fait, les aides d'Etat, la commande publique, les options de couts simplifiés...
- Les expertises nécessaires en matière d'instruction, de gestion et de contrôle/ Missions d'appui à l'instruction et à la gestion
- Ou encore par exemple la prise en compte des frais de fonctionnement de l'Autorité de Gestion : déplacement, hébergements, fourniture, locations immobilières, réseaux ...

En termes « d’animation de la gouvernance » :

- Actions d’animation spécifiques visant à favoriser la mise en œuvre transparente du programme (appels à projets, consultations, etc.), l’émergence de projet, l’accompagnement des bénéficiaires et la simplification de leurs démarches,
- Echanges d’expériences entre tous les acteurs impliqués dans la gestion du programme (organisation de séminaires, de groupes de travail, de formations spécifiques...),
- Préparation, organisation logistique, fonctionnement des travaux et pilotage des Comités de suivi et autres groupes de travail techniques ou transversaux nécessaires

En termes « d’évaluation » : mise en place d’un plan d’évaluation, mise en place et suivi des indicateurs, et, production et publication d’études, évaluations, expertises, sondages y compris les travaux nécessaires aux respects des conditions ex-ante comprenant le recours à des prestataires extérieurs,

En termes de « Communication et Information » :

- Informer les porteurs de projets sur les possibilités de financement des programmes,
- Faire connaître les obligations en matière d’information et de communication,
- Assurer la publicité auprès des citoyens du rôle et des réalisations de la politique de cohésion et des fonds,
- Assurer le fonctionnement et les développements du site www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu qui au cœur de la stratégie de communication.

Les actions conduites peuvent concerner des périodes de programmation antérieures ou postérieures nécessaires à la bonne gestion et à l’utilisation de ces fonds.

L’assistance technique sera remboursée sur la base d’un taux forfaitaire en application de l’article 31 du RDPC.

Axe 7 :

Assistance technique FSE

Afin de remplir les objectifs fixés par l'Autorité de gestion dans la partie 1 du présent programme : fluidifier la mise en œuvre des fonds européens, revaloriser l'image de l'Europe et mettre en place d'une gouvernance efficace et partagée, tout en sécurisant l'intervention du FEDER et du FSE+, elle mobilisera l'assistance technique, prévue aux articles 29 à 30 du RDPC.

Ces crédits permettront donc de soutenir toutes les actions administratives nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme (axe FSE) par la mise en place d'un système de pilotage, de gestion, de contrôle et d'évaluation performants.

En termes de « Gestion des projets, de suivi du programme et de contrôle » :

- Préparation et élaboration des différentes procédures et documents afférents, nécessaires à la mise en œuvre du programme. Création de documents standardisés conformément à la piste d'audit (dossier type, rapport d'instruction, notification, convention, contrôle de service fait...)
- Gestion des dossiers dans leurs différentes phases : instruction, programmation, contrôle de service fait, paiement et archivage,
- Définition et mise en œuvre de procédures claires pour les différents types de contrôle,
- Suivi du programme par le biais d'un système informatique sécurisé et permettant la transmission de données à la Commission par voie électronique,
- Toutes actions visant à réduire la charge administrative des bénéficiaires comme s'y engage l'Autorité de gestion dans ce programme,
- Rémunération des personnels impliqués dans l'animation, le pilotage, la gestion, le contrôle, le suivi et l'évaluation du Programme, le règlement des plaintes ainsi que la publicité et la communication,
- Préparation et réalisation d'actions de formation, d'information et de professionnalisation des personnels, avec notamment l'élaboration d'un plan de formation, composé par exemple de modules de base sur les fondamentaux de l'Union Européenne et de modules complémentaires d'approfondissement sur le contrôle de service fait, les aides d'Etat, la commande publique, les options de couts simplifiés...
- Les expertises nécessaires en matière d'instruction, de gestion et de contrôle/ Missions d'appui à l'instruction et à la gestion
- Ou encore par exemple la prise en compte des frais de fonctionnement de l'Autorité de Gestion : déplacement, hébergements, fourniture, locations immobilières, réseaux ...

En termes « d'animation de la gouvernance » :

- Actions d'animation spécifiques visant à favoriser la mise en œuvre transparente du programme (appels à projets, consultations, etc.), l'émergence de projet, l'accompagnement des bénéficiaires et la simplification de leurs démarches,
- Echanges d'expériences entre tous les acteurs impliqués dans la gestion du programme (organisation de séminaires, de groupes de travail, de formations spécifiques...),
- Préparation, organisation logistique, fonctionnement des travaux et pilotage des Comités de suivi et autres groupes de travail techniques ou transversaux nécessaires,

En termes « d'évaluation » : mise en place d'un plan d'évaluation, mise en place et suivi des indicateurs, et, production et publication d'études, évaluations, expertises, sondages y compris les travaux nécessaires aux respects des conditions ex-ante comprenant le recours à des prestataires extérieurs,

En termes de « Communication et Information » :

- Informer les porteurs de projets sur les possibilités de financement des programmes,
- Faire connaître les obligations en matière d'information et de communication,
- Assurer la publicité auprès des citoyens du rôle et des réalisations de la politique de cohésion et des fonds,
- Assurer le fonctionnement et les développements du site www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu qui au cœur de la stratégie de communication.

Les actions conduites peuvent concerner des périodes de programmation antérieures ou postérieures nécessaires à la bonne gestion et à l'utilisation de ces fonds.

L'assistance technique sera remboursée sur la base d'un taux forfaitaire en application de l'article 31 du RDPC.

Partie 3 :
Plan de financement

Axes	Poids %	Projection montant UE
<p>Axe 1 : Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré <i>Et Objectif spécifique 4.1 FEDER-Axe 4</i></p>	42.5% hors AT	301 746 481 €
<p>Axe 2 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique pour un environnement protégé et sain</p>	40% hors AT	283 996 688 €
<p>Axe 3 : Une Nouvelle-Aquitaine qui poursuit la construction d'un réseau de mobilité propre</p>		
<p>Axe 4 FSE : Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires</p>	100% hors AT	134 577 013 €
<p>Axe 5 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux</p>	17.5% hors AT	124 248 550 €
SOUS-TOTAL FEDER		709 991 719 €
SOUS-TOTAL FSE		134 577 013 €
Assistance technique FEDER	3.12%	22 789 496 €
Assistance technique FSE	3.61%	5 040 180 €
TOTAL GENERAL	100 %	872 398 408 €

Partie 4 :
Conditions favorisantes

Tableau 12: Conditions favorisantes

Condition favorisantes	Fonds	Objectif spécifique (S.O. pour le FEAMP)	Réalisation de la condition favorisante	Critères	Respect des critères	Référence aux documents pertinents	Justification
------------------------	-------	--	---	----------	----------------------	------------------------------------	---------------

Condition thématique favorisante (FEDER) « Bonne gouvernance de la stratégie nationale ou régionale de spécialisation intelligente »
Objectif stratégique 1 « Une Europe plus intelligente » -
Objectifs spécifiques 1.1 et 1.4

⇒ **Condition réalisée**

Les critères sont :

1/ Analyse actualisée des défis à relever pour la diffusion de l’innovation et la numérisation

Documents de référence : SRDEII / SRESRI – tableau des filières d’excellence et de leur feuille de route

⇒ **Critère respecté**

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, la **Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) est alignée sur son Schéma Régional de Développement Economique, d’Innovation et d’Internationalisation (SRDEII).**

Pour répondre aux défis à relever pour la diffusion de l’innovation et la numérisation, l’approche régionale consiste à s’appuyer sur une vision actualisée en mode agile basé sur 3 niveaux d’analyse :

- ⇒ Les diagnostics des schémas régionaux (notamment SRDEII et SRESRI) apportant une vision globale du territoire, des défis à relever et des filières
- ⇒ Des feuilles de route par filières d’excellence donnant une vision spécifique avec analyses adaptées aux filières et aux spécificités du territoire
- ⇒ Une démarche transversale permettant une actualisation des analyses en mode agile de la stratégie régionale et des filières par des actions transversales : écosystèmes d’innovation, transformation numérique, transition énergétique et environnementale, intelligence économique et structuration des données et indicateurs et méthodologie d’émergence de filières.

2/ Existence d’une institution ou d’un organisme régional / national compétent, responsable de la gestion de la S3

Documents de référence : Lois NoTRE + MAPTAM + SRDEII

⇒ **Critère respecté**

La Région est l'organisme responsable de la gestion de la S3. Pour une cohérence globale entre les stratégies régionales et européennes, cette gestion implique que la Région soit aussi en charge de l'animation et du pilotage des différentes filières d'excellence mais aussi des actions transversales permettant le pilotage agile, l'émergence et la structuration de filières, la consolidation de l'écosystème d'innovation, etc.

3/ Outils de suivi et d'évaluation permettant de mesurer la progression vers les objectifs stratégiques

Documents de référence : rapport annuel SRDEII + feuilles de route régionale + NA Rebond

⇒ **Critère respecté**

Aujourd'hui, le SRDEII et l'approche d'animation des feuilles de route par filières se basent sur des outils de suivi indicateurs et indexation des aides selon les ambitions du SRDEII, la réalisation de rapport annuel ou encore les feuilles de route des différentes filières.

Pour garantir l'agilité de la méthodologie de la S3, le suivi, le pilotage et l'évaluation se baseront **sur les actions transversales** complètement intégrés aux filières et thématiques de la S3 pour :

- Justifier l'intégration des filières dans la liste des filières S3
- Animer la S3 en permettant la structuration des filières et des territoires
- Evaluer la réponse aux objectifs stratégiques de diffusion de l'innovation, transformation numérique et transition énergétique et environnementale.

Enfin, pour assurer un suivi partagé de la S3 avec les parties prenantes, une plateforme de partage d'indicateurs par filières sera réalisée à la fois pour partager des informations mais aussi pour leur permettre de remonter des données.

4/ Fonctionnement de la coopération entre les acteurs (processus de découverte entrepreneuriale)

Documents de référence : NA Rebond + Feuilles de route existantes

⇒ **Critère respecté**

Basé sur les outils identifiés précédemment, la coopération entre les acteurs sera assurée par un pilotage opérationnel et agile de la S3 commun avec le pilotage du SRDEII. Le pilotage proposé est celui qui a été mis en œuvre dans la construction du plan Nouvelle-Aquitaine Rebond s'appuyant sur les filières qui a permis la mise à jour des feuilles de route et priorités suite à la crise Covid-19.

Le cœur du pilotage est la Région responsable de la S3 et du SRDEII. Ce pilotage permet la vision globale des différentes filières d'excellence mais aussi de s'assurer de l'alignement des stratégies et des ingénieries avec les niveaux nationaux et européens.

Ce pilotage global est en lien continu avec chacune des filières d'excellence. Ces filières s'articulent autour de feuilles de route, construites, animées et pilotées avec les parties prenantes régionales. Les feuilles de route sont aussi alignées avec les visions et stratégies nationales et européennes des filières. Des outils transversaux viennent consolider l'approche filière. La notion de transversalité dans cette S3 filière est nécessaire pour un fonctionnement agile de la S3.

Ainsi, les parties prenantes sont associées à tous les niveaux de pilotage à la fois sur des aspects spécifiques à leur filière mais aussi en transversalité.

5/ Actions nécessaires pour améliorer les systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation, le cas échéant

Documents de référence : SRDEII + NA Rebond

⇒ Critère respecté

Les diagnostics et recommandations ont fait ressortir la nécessité pour la Région de poursuivre ses actions visant à remédier à son retard d'innovation à la fois diffusion de l'innovation dans les entreprises mais aussi en améliorant le potentiel de recherche public du territoire.

La **consolidation de son écosystème d'innovation en transversalité avec l'ensemble des filières d'excellence régional**, se matérialisant par un axe spécifique des « actions transversales » de la S3 Nouvelle-Aquitaine, est une action nécessaire de la S3. En effet, l'écosystème d'innovation s'étend des acteurs d'accompagnement à l'innovation et à la création d'entreprise jusqu'au centres d'innovation et structures de transfert de technologie. L'enjeu est d'accompagner la diffusion de l'innovation, l'envie d'entreprendre mais aussi d'accompagner la structuration des filières en lien avec les grands défis sociétaux de demain.

6/ Le cas échant, actions destinées à soutenir la transition industrielle

Documents de référence : Programme Usine du Futur, Programme Rebond PME

⇒ Critère respecté

Dans son SRDEII, la Région a inscrit, dans plusieurs de ses ambitions, les notions d'accompagnement des transitions, déploiement de l'usine du futur ou encore le développement des territoires par l'innovation. Le programme Usine du Futur définissant la stratégie régionale de transition industrielle est aujourd'hui structuré autour d'une plateforme DIH (DIHNAMIC candidat à la labellisation EDIH) et outils de diagnostics et parcours d'accompagnement.

Au-delà de cette approche transversale de la transition industrielle, chacun des filières a identifié dans ses feuilles de route des actions spécifiques pour accompagner la transition industrielle qui est un des leviers pour la relance économique suite à la crise Covid-19.

7/ Mesures en faveur de la collaboration avec des partenaires à l'extérieur d'un Etat membre donné dans les domaines prioritaires

⇒ Critère respecté

L'alignement des stratégies SRDEII et S3 est la mesure forte qui vise à favoriser la collaboration avec des partenaires extérieurs en renforçant la visibilité européenne des différentes filières. En effet, au travers de l'approche filière et de la construction des feuilles de route, il est possible d'identifier les partenariats mais surtout de les animer en cohérence avec les ambitions régionales.

Plusieurs partenariats structurants existent au niveau de la Région et ou de ses parties prenantes (CleanSky, Plateforme Batterie, EIT Raw Material et EIT Manufacturing, etc. D'autres sont en cours de construction.

Dans V2 : les autres conditions favorisantes

Partie 5 :

Autorités responsables du programme

Autorités du programme	Nom de l'institution	Contact	E-mail
Autorité de gestion	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	<u>Le Président</u>	
Autorité d'audit	Commission Interministérielle de coordination des contrôles- Fonds européens	<u>Madame la Présidente</u>	cicc@finances.gouv.fr
Organisme en faveur duquel la Commission doit effectuer les paiements	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	<u>Le Président</u>	
Organisme en faveur duquel la Commission doit effectuer les paiements art 30(5) Assistance technique	<i>Renseignée dans V2</i>		
Autorité qui assure la fonction comptable dans le cas où ce n'est pas l'AG	<u>Non concerné</u>		

Partie 6 :

Partenariat

La mobilisation du partenariat pendant l'élaboration du programme opérationnel

La Région Nouvelle-Aquitaine, dans son rôle de pilote des fonds européens pour la période 2014-2020, a souhaité anticiper les différentes phases d'élaboration des programmes 2021-2027 afin de pouvoir assurer leur démarrage dès 2021 et ce en associant l'ensemble des parties prenantes.

Le choix des partenaires s'est appuyé sur les membres du Comité de suivi (1679 membres) de la période 2014-2020 offrant ainsi une représentativité complète des acteurs publics et privés dans les domaines couverts par la politique de cohésion. Ce partenariat a été actualisé au vu notamment des dernières concertations menées dans le cadre des schémas régionaux.

Conformément au projet de règlement général et au code de conduite européen en matière de partenariat, l'ensemble des acteurs du partenariat régional élargi a été associé à l'élaboration du PO FEDER-FSE+.

Ainsi, elle a articulé sa concertation autour de deux instances :

- Une instance technique appelée « Journées de Concertation » (JoC) composée de 10 groupes de travail thématiques : innovation, entreprises, instruments financiers, numérique, transition énergétique, environnement, emploi/formation/ESS/Création d'activités, approche territoriale, S3 et procédures.
- Une instance politique avec la « Conférence des Partenaires » (CoP) associant l'ensemble des représentants publics et privés.

Afin d'assurer une bonne implication des partenaires, des outils numériques ont été mis à disposition :

- Une plateforme d'échanges numérique (europe-en-nouvelle-aquitaine.fr) et un espace collaboratif (extranet-ue.nouvelle-aquitaine.pro) destinés à diffuser toutes les informations utiles : documentation par thématique, comptes rendus des COP et JOC, fiches actions, contributions de l'ensemble des partenaires ...
- Une adresse générique (europe.21-27@nouvelle-aquitaine.fr)
- Une plateforme spécifiquement créée pour la période de concertation (participez.nouvelle-aquitaine.fr) qui a permis à un large public de déposer leurs contributions et réflexions.

L'ensemble de ces outils permet de favoriser la diffusion d'information et les échanges en continu pendant le processus de concertation.

Dès octobre 2018, une consultation a été lancée, recueillant l'avis des acteurs du territoire sur les orientations stratégiques des futurs programmes leur demandant quelles étaient, selon eux, « les priorités stratégiques qui devaient être soutenues par les fonds européens sur la période 2021-2027 en Nouvelle-Aquitaine afin d'accompagner le développement des territoires ? ». Les partenaires ont pu transmettre leurs contributions via un site de concertation ouvert à un très large public. Au total, environ 80 contributions ont été reçues et analysées pour identifier les principaux enjeux régionaux.

19 réunions d'informations territoriales ont été organisées sur l'ensemble du territoire à destination des élus locaux et des acteurs socio-économiques, entre juillet et octobre 2019. Ces séquences ont eu pour but de mobiliser l'ensemble des acteurs privés et publics parmi lesquels les communes, les intercommunalités, les départements, les membres du comité de suivi ou encore les parlementaires. Près de 1200 personnes ont participé à ces réunions d'information.

Une première Conférence des Partenaires, le 11 juin 2019, a officiellement lancé les travaux de concertation de tous les acteurs régionaux, réunissant environ 300 personnes. Cette réunion a permis d'informer les partenaires sur les propositions d'intervention des fonds pour la nouvelle génération de programmes ainsi que sur leur processus d'élaboration.

Suite à cette conférence, le partenariat a été mobilisé sur l'établissement du diagnostic territorial, de juillet à septembre 2019, puis ensuite entre novembre 2019/décembre 2020 pour l'élaboration des enjeux et des axes du programme.

Les orientations identifiées lors de l'élaboration du diagnostic stratégique ont fait l'objet d'un travail de synthèse et de priorisation lors de JoC du 4 octobre 2019, présentées ensuite à la COP du 17 octobre. Et, 5 journées de concertation ont été organisées de juillet 2019 à octobre 2020, autour des 10 groupes thématiques afin d'échanger sur les différentes versions du programme (V0 et V1). Ce travail a été complété par des contributions écrites via une plateforme dédiée (extranet).

L'Autorité de gestion a réuni le partenariat le 20 février 2020 autour de 7 groupes de travail. Suite à cette séquence en présentiel, le partenariat a été aussi invité à réagir par des contributions qui ont été mises en ligne sur le site extranet. La troisième COP s'est déroulée le 14 mai 2020 sous forme de webinar eu égard au contexte sanitaire, et a permis d'échanger avec les partenaires sur l'architecture du futur programme régional FEDER-FSE+ (V0).

Les Journées « JOC » des 30 septembre et 1^{er} octobre, tenues en visioconférence, ont permis de travailler avec les partenaires sur la version 1 du programme régional FEDER-FSE+. Organisées sous forme d'ateliers : compétitivité des entreprises, recherche/innovation, Formation/emploi, numérique, environnement, transition énergétique, instruments financiers, procédures et S3, elles ont réuni plus de 350 personnes. Une JOC le 14 octobre 2020, dédiée uniquement au volet territorial, réunissant plus de 150 participants est venue compléter cette seconde phase permettant d'échanger autour des modalités de mise œuvre de l'OS5.

Les fiches actions, travaillées lors de ces 3 JOC ont été mises en ligne sur le site extranet de la Région.

La quatrième COP, le jeudi 5 novembre 2020, a présenté aux partenaires le travail mené lors des précédentes JOC, sur la Version 1 du programme FEDER-FSE+ pour validation.

A l'issue de cette phase de concertation, ce sont plus de 130 contributions écrites (courriers et fiches actions) provenant de 117 organismes qui ont été reçues et traitées avec un panel très représentatif de contributeurs : collectivités, structures de protection et valorisation de l'environnement, parcs, pays, chambres consulaires, structures d'éducation/formation/recherche, autres établissements publics, associations, fédérations, syndicats ...

Rôle du partenariat dans la réalisation, le suivi et l'évaluation du programme

Le partenariat restera impliqué dans le processus de sélection et de programmation ainsi que dans le travail de suivi et d'évaluation des réalisations du PO FEDER-FSE+ à travers principalement deux instances :

- Le comité de suivi interfonds (CS)
- L'instance de consultation (ICP)

Le comité de suivi interfonds (CS) :

Le comité de suivi réunira les représentants de la Commission européenne, des instances nationales, les partenaires régionaux, les services de l'Etat et de la Région. Sa composition regroupera le Président du Conseil régional, les Présidents des Conseils départementaux, les Présidents de la Métropole, des Communautés d'Agglomération, les Préfets des Départements, le Président du Conseil économique, social et environnemental régional etc. et des membres consultatifs associés dont les représentants de la société civile (organisations syndicales, organismes de protection de la nature, monde associatif, économique et socioprofessionnel).

Conformément au Règlement cadre, sa mise en place est obligatoire. Il sera présidé par le Président du Conseil régional.

Le comité de suivi se réunira en plénière au minimum une fois par an selon les modalités prévues au règlement intérieur, lequel sera établi conformément au cadre institutionnel, juridique et financier national. Il pourra également être organisé sous forme dématérialisée (visioconférence) ou encore via des consultations écrites.

Le comité de suivi assurera le pilotage stratégique des programmes européens 2021-2027 dont la Région Nouvelle-Aquitaine assure la fonction d'autorité de gestion. Il examinera en détail toutes les questions ayant une incidence sur la réalisation du programme, donnera un avis sur toute modification du programme proposée par l'autorité de gestion et pourra adresser des recommandations à l'autorité de gestion en ce qui concerne la mise en œuvre et l'évaluation du programme. Il sera aussi l'occasion de tenir informé le partenariat sur l'avancement des autres fonds et programmes européens auquel le territoire est éligible ; notamment pour le FSE + géré par l'Etat, les volets régionaux du PSN FEADER et du FEAMPA, ou encore les programmes de la Coopération Territoriale Européenne.

L'instance de consultation (ICP) :

Dans le respect des principes de transparence et de partenariat, les partenaires seront consultés sur les projets susceptibles d'être soutenus au titre du programme à travers « l'instance de consultation des partenaires dite ICP ». Ils émettent, avant la décision d'octroi par l'autorité de gestion, un avis consultatif préalable et/ou des observations sur la base des documents établis par l'Autorité de gestion. Un calendrier prévisionnel des consultations sera fixé semestriellement. **Les principaux partenaires financeurs seront membres de cette instance ; l'Autorité de gestion fera une proposition.**

Une gouvernance adaptée à la diversité des territoires concernés par l'axe 5 :

Une gouvernance collégiale au travers de 2 collèges **associant, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines, la métropole, mais aussi les conseils**

départementaux, les EPCI, les GAL, les parcs naturels régionaux, les PETR pour l'un, et, les acteurs du massif Pyrénéen pour le second. Au travers de ces collègues, les territoires :

- sont associés à chaque étape de la mise en œuvre de cet objectif stratégique
- partagent des enjeux communs à l'échelle régionale, priorise l'intervention des fonds européens en fonction de problématique partagée.
- mettent en place des dispositifs accessibles au « bon » niveau de mise en œuvre de l'échelle infrarégionale
- contribuent à l'élaboration des dispositifs d'aides et à la sélection des projets
- sont forces de propositions et « ambassadeurs » de l'Europe sur leur territoire

Consultation du public et résultat

Afin d'assurer la transparence et susciter des réactions, une consultation publique va être ouverte.

Le projet de programme présenté à la Commission, ainsi que les résultats de l'évaluation stratégique environnementale (ESE) seront rendus publics. Conformément à la directive 2001/42/CE du 27/06/2001, l'ESE doit être effectuée au cours de l'élaboration du programme et menée à son terme avant l'adoption de celui-ci pour être déposé à la Commission avec le programme.

⇒ *Partie qui sera développée dans la V2*

Partie 7 :

Communication et visibilité

1. La mise en œuvre

Pour renforcer la cohérence des actions de communication relatives aux fonds FEDER, FSE +, FEADER, FEAMP et donner une plus grande visibilité de l'action de l'Europe en région, il est décidé de mener majoritairement des actions inter-fonds. Pour autant, cette stratégie envisagera des actions spécifiques à chaque fonds et une approche thématiques en fonction de l'avancée des programmes. Le soutien de l'Union européenne sera rendu visible.

Une démarche participative associant les partenaires permettra d'optimiser les modalités de mise en œuvre de la stratégie. Il sera recherché une corrélation avec les actions de communication de la Région, des partenaires, des différents relais et les programmes de coopération régionale, européenne et internationale.

Cette stratégie de communication s'appuie sur les principaux enseignements tirés de la précédente programmation. L'enjeu majeur sera d'informer et sensibiliser de manière transparente l'opinion publique. En effet, les projets financés témoignent de la présence d'une Europe proche et solidaire, à ce titre ils doivent être valorisés par des actions de communication conduites au niveau régional notamment.

La stratégie sera mise en œuvre selon les modalités d'exécutions prévues par la réglementation européenne.

Un responsable de la communication assurera les échanges d'informations sur les activités de visibilité et de communication avec la Commission.

2. Les objectifs stratégiques

- Assurer la transparence et la notoriété des programmes européens en communiquant sur les programmes européens et leur état d'avancement,
- Transmettre les valeurs européennes et régionales, et montrer l'impact des fonds européens pour le développement régional,
- Faciliter la mise en œuvre de la programmation,
- Mieux faire connaître le rôle et l'implication de la Région et les nouveautés de la période de programmation 2021-2027,
- Démultiplier la communication en mobilisant le partenariat régional mais aussi national.

3. Les cibles

Les bénéficiaires et les bénéficiaires potentiels

Un porteur de projet doit pouvoir juger rapidement et simplement si son projet est en adéquation avec les priorités européennes avant d'aller plus loin dans sa démarche. Il s'agit de faire émerger de nouveaux projets éligibles au soutien européen.

Il est nécessaire également de veiller à ce que chaque bénéficiaire respecte bien ses obligations de publicité et les accompagner dans leurs démarches administratives.

Au-delà de cette obligation réglementaire, les bénéficiaires peuvent à leur tour jouer un rôle de relais en témoignant de la réussite de leur projet.

Les partenaires et les relais

- Il s'agit de mettre en scène toutes les synergies possibles entre les différents partenaires notamment les membres du comité de suivi et d'associer l'Europe à leurs événements.
- Les relais (Universités, agences, animateurs territoriaux, les Centres Information Europe Direct et les maisons de l'Europe, les centres de formation...) sont les maillons indispensables à la réussite et à la mise en œuvre des programmes européens.
- Les élus peuvent être à la fois des bénéficiaires mais également des relais efficaces auprès des porteurs de projets sur l'ensemble de la région.
- Les médias sont également des vecteurs d'information

Le grand public

Il s'agit de faire prendre conscience aux citoyens de l'importance de l'intervention de l'Europe dans leur quotidien.

Au-delà de ces trois grandes catégories, une nécessaire segmentation des cibles sera réalisée en fonction des actions de communication à mener (ex: grand public; jeunes; jeunes ruraux).

4. Le message

Sur la période 2014/2020, la signature régionale « La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire/votre avenir » a permis de souligner la présence de l'Europe en région.

Présente sur tous les supports de communication, elle est aussi utilisée par de nombreux bénéficiaires et partenaires. L'utilisation de la même signature permettra d'assurer une continuité avec la programmation 2021/2027.

5. Un site internet dédié

Le site www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu est au cœur de cette stratégie et l'ensemble des campagnes de communication feront référence au site.

6. Le budget

Une enveloppe de 3 M€ sera mobilisée sur le programme opérationnel FEDER/ FSE pour mettre en œuvre les actions de communication.

7. L'évaluation

Nombre de pages vues du site europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

Nombre de visiteurs uniques du site

Partie 8 :

Utilisation de coûts unitaires, de montants forfaitaires, de taux forfaitaires et de financements non liés aux coûts

=> *traitée dans la V2*

Tableau 14: Utilisation de coûts unitaires, de montants forfaitaires, de taux forfaitaires et de financements non liés aux coûts + 2 appendices

Remboursement des dépenses éligibles fondé sur des coûts unitaires, des montants forfaitaires et des taux forfaitaires (article 88 du RPDC)

Financement non lié aux coûts (article 89 du RPDC)

Liste des opérations d'importance stratégique

=> *traitée dans la V2*